

# conseil

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

CL

CL 79/10  
Mai 1981

F

Soixante-dix-neuvième session

Rome, 22 juin - 3 juillet 1981

RAPPORT DE LA SIXIEME SESSION DU COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

(8 - 15 avril 1981)

## Résumé

Le présent rapport est soumis au Conseil pour information. Les questions à examiner par le Conseil sont énumérées après la table des matières.

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

1970

1970

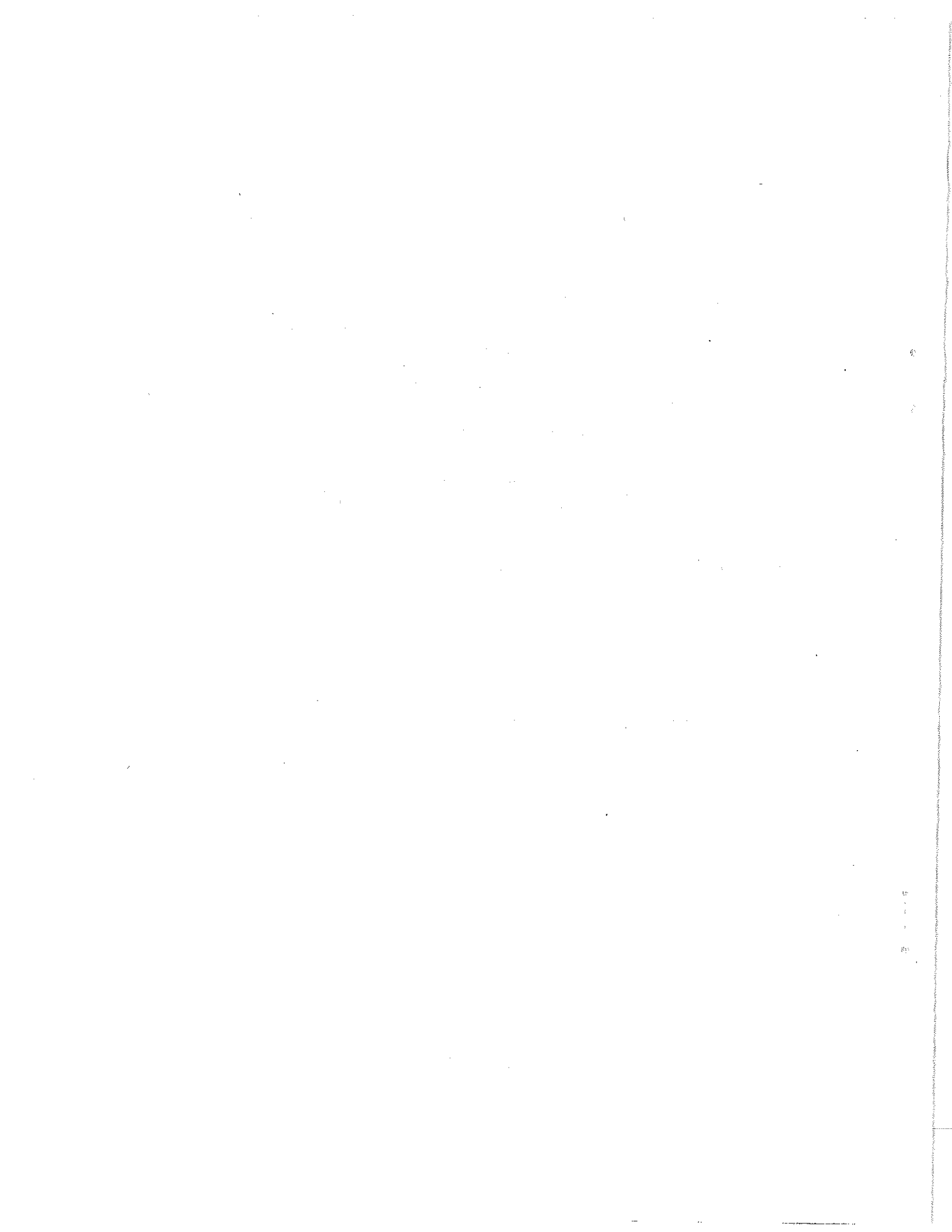
1970

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	1 - 5
II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DE L'ETAT DES STOCKS	6 - 20
III. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE	21 - 45
IV. MOYENS DE PARER AUX PENURIES ALIMENTAIRES AIGUES ET DE GRANDE AMPLEUR	46 - 159
V. EXAMEN DES ARRANGEMENTS SPECIAUX POUR L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT	161 - 165
VI. RAPPORT DE LA SESSION	166
VII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	167

ANNEXES

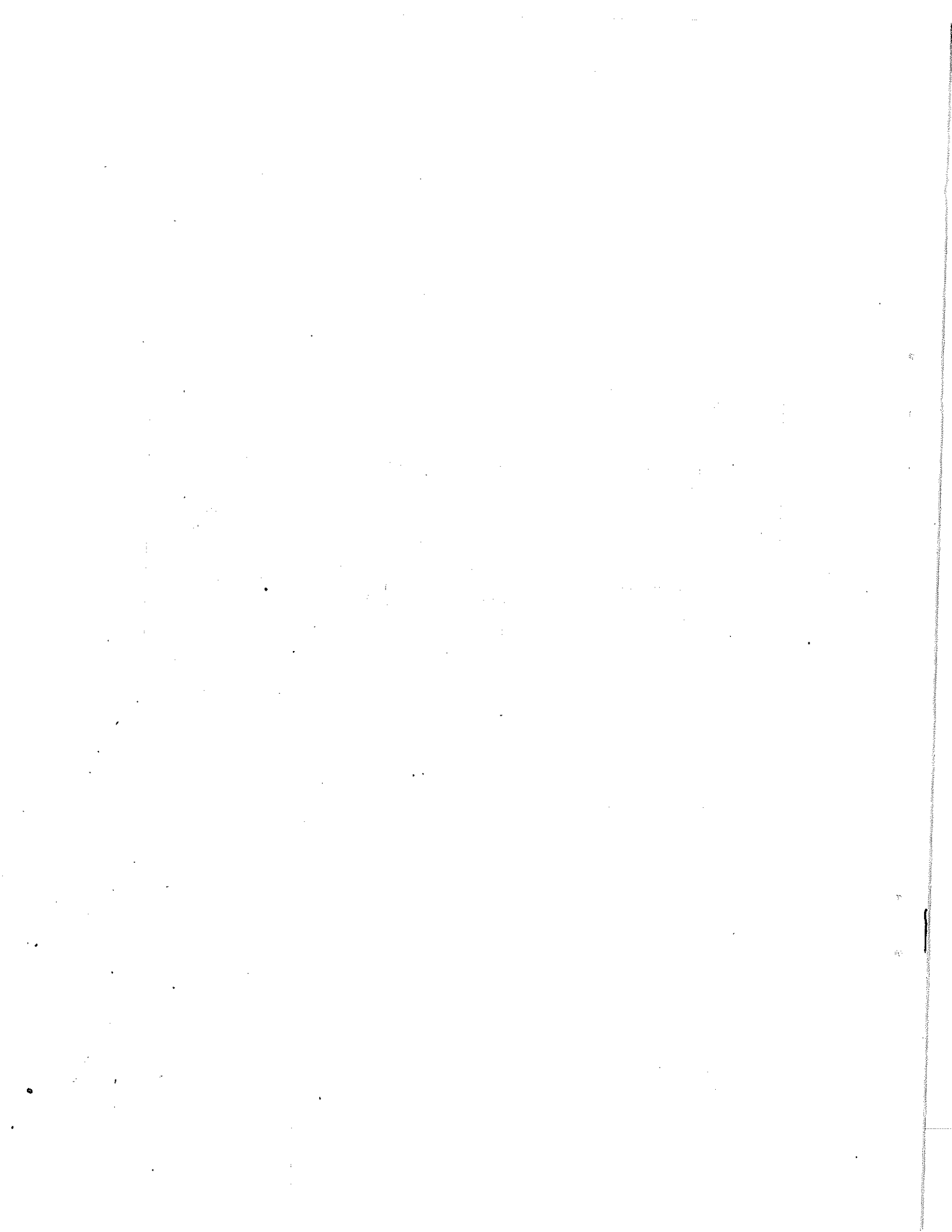
- A. Ordre du jour
- B. Liste des délégués et observateurs
- C. Liste des documents
- D. Composition du Comité
- E. Déclaration du Directeur général
- F. Définitions des termes fondamentaux



QUESTIONS A EXAMINER PAR LE CONSEIL

Le comité souhaite attirer en particulier l'attention du Conseil sur les questions suivantes:

- i. Son examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale et en particulier ses recommandations (par. 45).
- ii. Son examen des moyens de parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur et notamment le Programme des consultations et mesures éventuelles destinées à parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur (par. 159).



## I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Comité de la Sécurité alimentaire mondiale a tenu sa sixième session du 8 au 15 avril 1981 au siège de la FAO à Rome. Sur les 92 pays qui sont membres du Comité pour l'exercice biennal 1980-81, 81 s'étaient fait représenter. Sept Etats Membres de l'Organisation ont assisté à la session en qualité d'observateurs. Le Secrétaire exécutif du Conseil international du blé a également participé. Les organisations internationales suivantes étaient représentées par des observateurs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds international de développement agricole, du Programme alimentaire mondial, du Bureau de secours en cas de catastrophe des Nations Unies, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, du Conseil mondial de l'alimentation, de la Communauté économique européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le sahel, de la Fédération internationale des producteurs agricoles, de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, de la Caritas internationalis et de la Fédération syndicale mondiale. La liste des délégués et des observateurs se trouve à l'Annexe B et celle des membres actuels du Comité à l'Annexe D
2. M. Horatio Mends (Ghana), Président pour l'exercice 1980-81, a présidé les travaux de la session.
3. M. Edouard Saouma, Directeur général de la FAO, a prononcé un discours d'ouverture, dont le texte est reproduit à l'Annexe E.
4. Le Comité a bénéficié, pendant la session, du concours d'un comité de rédaction comprenant: Argentine, Australie, Cameroun, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Mexique, Pakistan, Royaume-Uni, Tunisie, Yougoslavie et Zambie, et présidé par M. A.B. Cawthorn (Royaume-Uni).
5. Le Comité a adopté son ordre du jour, qui est reproduit à l'Annexe A.

## II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DE L'ETAT DES STOCKS

6. Le Comité a reconnu que, aux fins d'évaluation de la situation actuelle de la Sécurité alimentaire mondiale, l'examen de l'état des stocks et de la production constitue l'une de ses principales fonctions, et qu'il est nécessaire de parvenir à une idée objective et équilibrée de la situation globale. Pour procéder à cette évaluation, le Comité s'est fondé sur les documents du Secrétariat CFS: 81/2 et CFS: 81/2 Sup. 1 il a noté la citation du rapport de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le riz (documents CFS: 81/Inf.3 Sup.2 et l'estimation des stocks de report de 58 pays (document CFS: 81/CRS.2). Le Secrétaire exécutif du Conseil international du blé a fourni des renseignements à jour sur les perspectives des récoltes de blé de 1981. Plusieurs délégués ont informé le Comité de la situation de leurs pays en matière de production, de disponibilités et de stocks de denrées alimentaires.
7. Le Comité a constaté avec inquiétude que la situation de la sécurité alimentaire mondiale demeure précaire. Il a noté certains signes encourageants en ce qui concerne les récoltes de 1981, notamment de blé, mais il a fait valoir que les conditions météorologiques pourraient avoir une grande influence sur les résultats définitifs. Etant donné la forte baisse des stocks céréaliers, prévue pour la fin de 1980/81, la situation pourrait se détériorer rapidement si les récoltes étaient mauvaises dans les principales régions productrices. Une vigilance constante est par conséquent de rigueur. Le Comité a noté que, moyennant le programme de la FAO destiné à renforcer les moyens de défense, le Directeur général a intensifié la surveillance de l'évolution des marchés internationaux, de l'état des récoltes et des besoins d'importation des pays à faible revenu, dans le cadre du Système d'alerte rapide.

8. Pour la première fois depuis la crise alimentaire mondiale de 1973-74, la production céréalière mondiale a été dans son ensemble inférieure à la tendance pendant deux années successives. C'est surtout dans les pays développés et essentiellement aux Etats-Unis d'Amérique et en URSS que la production de céréales a marqué un fléchissement en 1980; dans l'ensemble des pays en développement, au contraire, les moissons ont été meilleures. La situation présente quelques autres caractéristiques encourageantes. Si l'on a constaté une forte baisse de la production de céréales secondaires, celle des principales céréales vivrières - le blé et le riz a augmenté. La production de manioc s'est elle aussi accrue. De grandes quantités de céréales ont été reportées de l'année précédente si bien que, pour la présente campagne, les disponibilités totales ont suffi à satisfaire la demande mondiale de consommation.
9. Toutefois, le Comité s'est déclaré préoccupé de ce que l'augmentation de 2 pour cent de la production céréalière des pays en développement considérés comme un groupe soit inférieure à l'accroissement démographique et que la production ait en fait fléchi dans de nombreux pays à faible revenu. De ce fait, on s'attend à ce que les importations céréalières des pays en développement progressent encore pour atteindre 96 millions de tonnes en 1980/81, et celles des pays à faible revenu 41 millions de tonnes, soit presque le double du chiffre enregistré au début des années soixante-dix. On estime que les coûts des importations céréalières commerciales des pays en développement à faible revenu augmentera de plus d'un quart pour passer à environ 9 milliards de dollars. Les importations alimentaires de ces pays absorbent maintenant près de 25 pour cent de leurs recettes d'exportation. Plusieurs délégués ont insisté sur la nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement pour les importations alimentaires.
10. Le Comité s'est déclaré gravement préoccupé de ce que la situation alimentaire soit toujours critique en Afrique, où 28 pays de la région subsaharienne ont connu des déficits alimentaires anormalement élevés en raison des très mauvaises récoltes et de l'afflux de réfugiés dans plusieurs d'entre eux. Plusieurs donateurs ont fourni de généreuses contributions, après la réunion extraordinaire sur la situation d'urgence alimentaire en Afrique convoquée par le Directeur général en septembre 1980. Toutefois, au début du mois d'avril 1981, seules 1,9 million de tonnes d'aide alimentaire avaient été promises ou faisaient l'objet d'engagements, alors que les besoins totaux se chiffrent, selon les estimations du Secrétariat de la FAO, à 2,6 millions de tonnes. Le Comité a demandé avec insistance que des ressources supplémentaires soient affectées à l'aide pour éviter de grandes souffrances dans les pays frappés.
11. Le Comité a noté que, selon la Stratégie internationale du développement pour la Troisième décennie des Nations Unies pour le développement, les stocks céréaliers mondiaux devraient être maintenus à un niveau suffisant, estimé à 17-18 pour cent de la consommation mondiale annuelle <sup>1/</sup>. Il a fait observer qu'à la fin des campagnes de 1980/81 les stocks mondiaux tomberaient probablement à 14 pour cent de la consommation céréalière mondiale, chiffre considérablement inférieur au niveau estimatif ci-dessus. Il a noté que, selon son estimation du Secrétariat, l'élément réserve ne serait que de 30 millions de tonnes à la fin de la campagne, alors que les besoins sont estimés à 75 millions de tonnes. Ainsi, la campagne en cours s'achèverait avec de très faibles stocks pour compenser de graves baisses des récoltes, et en 1981/82, la sécurité alimentaire dépendrait, plus que durant toute autre année depuis la crise alimentaire mondiale, des résultats des récoltes. Il a été noté, toutefois, que les céréales secondaires représenteraient 80 pour cent de la baisse des stocks céréaliers, que les stocks de riz augmenteraient et que, s'agissant du niveau général des stocks de céréales vivrières, le monde était davantage en mesure de faire face à un resserrement de l'offre qu'au milieu des années soixante-dix. Le Comité a été informé que, d'après les estimations du Secrétariat, il faudrait que la production céréalière augmente d'environ 4 pour cent en 1981 uniquement pour couvrir les besoins de consommation croissants, et qu'une augmentation de 8 pour cent serait nécessaire pour que les stocks retrouvent les niveaux de sécurité.

<sup>1/</sup> Voir le rapport sur la sécurité alimentaire mondiale du Groupe intergouvernemental sur les céréales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (CCP: GR 75/9), publié en août 1975, et le rapport de la cinquième session du Comité FAO de la sécurité alimentaire mondiale (CL 78/10).



12. Le Comité a reconnu qu'il était trop tôt à cette époque de la campagne pour prévoir le volume de la production alimentaire de 1981; cependant, il a été heureux de constater quelques signes encourageants. D'après les premières indications relatives aux emblavures et à l'état des cultures de blé en 1981, il semble que la production pourrait atteindre ou dépasser le niveau de la récolte précédente, bien que cela dépende encore de précipitations reçues à temps pendant les derniers mois de la période de croissance. Les perspectives de la production céréalière globale dépendront également des récoltes de riz et de céréales secondaires, qui pour la plupart ne sont pas encore semées. De même que pour les céréales, les disponibilités mondiales de graines oléagineuses dépendent plus que d'ordinaire du volume des nouvelles récoltes, notamment en Amérique du Nord.

13. Le Comité a reconnu qu'il était essentiel d'accroître, selon les besoins, les superficies consacrées aux cultures vivrières en 1981 et également d'améliorer les rendements, et il s'est félicité des mesures déjà prises pour inciter à augmenter les plantations et fournir des stimulants aux agriculteurs. Plusieurs délégués ont signalé que les superficies des récoltes de 1981 avaient été ou seraient sans doute accrues et que, si les conditions météorologiques sont normales, les rendements pourraient être meilleurs qu'en 1980. Le délégué des Etats-Unis a informé le Comité que, bien que les premiers projets d'ensemencement laissent prévoir peu de changement dans les emblavures de maïs et de sorgho, la production pourrait augmenter considérablement par rapport à la récolte précédente, qui avait souffert de la sécheresse.

14. Le Comité a souligné qu'il était possible de résoudre de façon durable le problème de la sécurité alimentaire en augmentant considérablement la production alimentaire, surtout dans les pays à faible revenu et à déficit alimentaire. Plusieurs délégués ont fourni des informations au Comité sur les politiques et programmes adoptés pour encourager la production alimentaire. A cet égard, il a été suggéré que les principaux pays développés exportateurs augmentent leur production pour suivre la progression de la demande. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis par plusieurs pays en développement pour accroître leur autonomie dans ce secteur vital. Notant que les céréales importées sont devenues plus coûteuses que les céréales de production intérieure dans de nombreux pays en développement, il a souligné qu'il était essentiel d'accorder une priorité accrue à l'alimentation et à l'agriculture dans les plans de développement et de fournir une assistance extérieure plus importante pour soutenir les efforts des pays en développement dans ce domaine. Le Comité a insisté sur le fait qu'une croissance soutenue de la production ne pourrait être réalisée que si les producteurs obtiennent des encouragements suffisants, y compris des prix stables et rémunérateurs. Toutefois, il a reconnu que certains pays en développement à faible revenu peuvent difficilement fournir de tels stimulants, étant donné que cela oblige souvent à subventionner les prix à la consommation afin de protéger les intérêts des groupes à faible revenu. Certains délégués ont fait observer que les prix des céréales à l'exportation ont atteint des niveaux qui limitent les capacités d'importation des pays à faible revenu, et ils ont instamment demandé aux pays exportateurs de tenir compte de ce fait lors de la formulation de leurs politiques nationales en matière de prix.

15. Le Comité a reconnu que la possibilité d'obtenir l'augmentation de production vivrière nécessaire dépend aussi dans une large mesure de la fourniture de facteurs de production essentiels à des prix raisonnables. A cet égard, il note que les efforts déployés par les pays en développement pour accroître la production alimentaire sont entravés par la hausse du coût de l'énergie et d'autres facteurs de production agricole, notamment des engrais. Le Comité a demandé instamment qu'une aide soit fournie, soit à titre bilatéral soit par l'intermédiaire du Programme international d'approvisionnement en engrais de la FAO, pour permettre aux pays en développement de couvrir leurs besoins minimaux d'engrais. On a également souligné l'importance de la réduction des pertes après récolte et de la recherche agricole pour accroître la productivité. De nombreux délégués ont signalé qu'il ne faudrait pas négliger la production des cultures vivrières traditionnelles telles que le mil, le sorgho, les tubercules, et quelques délégués ont demandé une assistance accrue pour ces cultures.

ii) Mesures spéciales destinées à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins d'importations courants et leurs besoins d'urgence

26. Le Comité s'est félicité des mesures prises par le FMI, suite à l'invitation contenue dans la résolution 3/79 de la Conférence de la FAO, d'examiner la possibilité d'accorder un soutien supplémentaire à la balance des paiements des pays à faible revenu, afin de les aider à faire face à l'augmentation de leurs dépenses d'importations alimentaires, en particulier en cas de pénuries alimentaires intérieures et de hausses des prix à l'importation. Conscient de la gravité du problème, le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI a exhorté, en septembre 1980, son Conseil d'administration à se pencher sans retard sur la question, ce que celui-ci a fait à ses réunions de décembre 1980 et de mars 1981. Entre-temps, la quinzième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, la onzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et le Conseil mondial de l'alimentation ont invité les gouvernements à examiner d'urgence cette demande. Plusieurs délégués ont souligné que le FMI, lorsqu'il examinera cette question, devra tenir compte de la nécessité de fournir cette aide à des conditions libérales et dans une mesure suffisante pour que les pays à faible revenu et à déficit alimentaire puissent maintenir leurs importations de céréales de manière à satisfaire leurs besoins de consommation. D'autres délégués ont estimé que le FMI était plus apte à examiner la question des modalités et du niveau du financement nécessaire, et qu'il serait donc souhaitable d'attendre les résultats des discussions en cours au FMI.
27. Le Comité s'est félicité de la prolongation, jusqu'au 30 juin 1983, de la Convention de 1980 relative à l'aide alimentaire, qui prévoit des contributions annuelles de 7,6 millions de tonnes de céréales au minimum pour l'aide alimentaire aux pays en développement. Toutefois, il s'est déclaré préoccupé de ce que le total des céréales allouées pour l'aide alimentaire n'ait pas encore atteint l'objectif annuel de 10 millions de tonnes fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation, alors qu'il existe encore dans un certain nombre de pays, et particulièrement en Afrique, des besoins urgents non satisfaits. Il a instamment demandé que de nouveaux donateurs potentiels fournissent des contributions au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire et que les membres actuels accroissent leurs engagements de telle sorte que l'objectif de 10 millions de tonnes fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation puisse être atteint le plus tôt possible.
28. Le Comité s'est également félicité de l'augmentation des contributions à la RAIU en 1980 et du nombre croissant de pays donateurs. Quelques délégués ont insisté sur le fait qu'il serait souhaitable que les contributions à la RAIU se fassent sur une base entièrement multilatérale.
29. De nombreux délégués de pays en développement ont exprimé leur gratitude pour l'aide reçue à l'occasion de crises alimentaires et à l'appui de leurs efforts de développement. Ils ont fait observer que l'aide alimentaire est capitale pour un grand nombre de pays à faible revenu et à déficit alimentaire, qui devront satisfaire des besoins chroniques et de crise jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'autosuffisance ou l'autonomie alimentaire. D'aucuns ont exprimé l'avis que l'aide alimentaire doit faire partie d'un plan détaillé bien intégré de production agricole et de développement rural, dans lequel elle devrait progressivement diminuer et l'aide à la production alimentaire augmenter.
30. Certains délégués ont considéré que le document du Secrétariat insistait trop sur les mesures correctives à court terme et ne consacrait pas suffisamment d'attention aux moyens d'accroître la production vivrière dans les pays à faible revenu et déficit alimentaire. Le Comité a appris que, étant donné que le document passait en revue les mesures prises pour mettre en oeuvre le Plan d'action, il était axé sur les problèmes à court terme visés par le Plan lui-même. L'accroissement de la production vivrière dans les pays en développement est une question dont s'occupent le Conseil de la FAO ainsi que les organes techniques spécialisés de l'Organisation, tels que le Comité de l'agriculture et la Commission des engrais. On a noté également que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, lors de sessions antérieures, avait abordé divers problèmes spécifiquement liés à la production,

tels que les incidences de la lenteur de la croissance de la production vivrière dans les pays en développement à faible revenu sur leur sécurité alimentaire, les effets de l'évolution de la production rizicole sur la sécurité alimentaire des pays en développement, ainsi que le rôle des produits vivriers non céréaliers dans la sécurité alimentaire. Quelques délégués ont souligné qu'il fallait éviter de consacrer les ressources de la FAO à de longues études qui ne seraient que de simples documents de discussion.

31. Le Comité s'est félicité de la déclaration du Directeur général et estime comme lui qu'une sécurité alimentaire durable ne sera possible, à longue échéance, que moyennant un accroissement stable de la production et de l'autosuffisance, en particulier dans les pays en développement. Il exhorte les pays en développement qui affrontent des déficits alimentaires croissants à examiner très exactement leurs politiques de production agricole afin de relever la priorité qu'ils attribuent à la production alimentaire dans leurs efforts généraux de développement et à tenir compte également du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. Lorsqu'on établit des programmes de production alimentaire, il faut aussi consacrer une attention toute spéciale, quand le cas s'y prête, aux cultures capables de résister à la sécheresse ou à celles qui peuvent être récoltées toute l'année ou rester non récoltées pendant des périodes prolongées. Ces cultures comprennent entre autres les sorghos, mils, plantes-racines et tubercules.

32. Concernant l'accroissement de la production vivrière, à mesure que la possibilité d'accroître les superficies plantées se réduit, le Comité a insisté sur le fait que les intrants agricoles prennent une importance capitale. Aussi quelques délégués ont-ils exprimé le souhait que leur fourniture soit prévue dans les arrangements de sécurité alimentaire. Le Comité a exhorté les donateurs à fournir des quantités appropriées d'engrais et autres intrants et à accorder une plus haute priorité à la production alimentaire dans leurs programmes d'aide extérieure, afin de favoriser une accélération de la production alimentaire dans les pays en développement.

33. On a souligné la nécessité d'apporter un soutien accru au Programme d'aide à la sécurité alimentaire qui vise à aider les pays en développement à élaborer et à mettre en oeuvre des projets et programmes nationaux de sécurité alimentaire et éventuellement d'assurer une coordination bilatérale avec ce programme. A cet égard, le Comité a pris note également de la proposition du Directeur général, appuyée par plusieurs délégations et tendant à inclure dans le Programme d'aide à la sécurité alimentaire les stimulants économiques et sociaux nécessaires pour accroître la production vivrière.

### iii) Autosuffisance collective

34. Le Comité s'est félicité des efforts croissants déployés par les pays en développement pour renforcer leur autosuffisance collective dans le domaine de la sécurité alimentaire. Diverses initiatives ont été prises pour mettre sur pied des systèmes régionaux de sécurité alimentaire comprenant des réserves de ce genre: la création de la réserve de riz par l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le projet de création d'une réserve alimentaire régionale au Sahel, le programme d'action établi par la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, la préparation d'une étude complète d'un programme de sécurité alimentaire pour les pays arabes par l'Organisation arabe pour le développement agricole; enfin, les délibérations du groupe des pays non alignés sur la possibilité de mettre en place son propre système de sécurité alimentaire. On a souligné l'importance de l'offre, présentée par Malte, de fournir des installations d'entreposage pour une réserve alimentaire régionale des pays méditerranéens.

35. Les délégués des Etats membres de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont informé le Comité des faits récents concernant la réserve de sécurité alimentaire de cette organisation qui comporte notamment le maintien d'une réserve d'urgence de 50 000 tonnes de riz. Le Conseil de la sécurité alimentaire de l'ASEAN a récemment fixé les procédures à suivre pour prélever du riz dans cette réserve en périodes d'urgence et pour la reconstituer. En outre, les pays de l'ASEAN ont lancé un programme de coopération visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles dans le cadre de la Déclaration de l'ASEAN sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophe naturelle.

RECOMMANDATIONS

45. Le Comité a adopté les recommandations suivantes:

- i) a) Les pays et organisations donateurs d'aide en cause, ainsi que les nouveaux donateurs potentiels devraient prendre d'urgence toutes les mesures possibles pour fournir des livraisons supplémentaires de produits alimentaires aux pays qui connaissent de très mauvaises récoltes et des pénuries alimentaires graves, notamment l'Afrique, et offrir de nouvelles contributions à la RAIU, et b) le Secrétariat devrait continuer de suivre les situations de ce genre avec la plus grande attention de façon à informer sans retard les gouvernements des besoins d'importations alimentaires non satisfaits à couvrir d'urgence, notamment dans les pays les moins avancés.
- ii) Il faudrait prendre toutes les mesures possibles, le cas échéant, pour offrir aux agriculteurs les incitations nécessaires afin qu'ils portent aux maximum la production vivrière et les rendements en 1981 de façon à satisfaire les besoins de consommation et à reconstituer les stocks.
- iii) Les pays à faible revenu et à déficit alimentaire devraient réexaminer leur politique de production agricole et renforcer la priorité accordée à l'alimentation dans leurs efforts de développement général; ils devraient porter une attention particulière aux cultures bien adaptées aux conditions locales et résistant à la sécheresse comme le sorgho et les mils et à des cultures telles que les tubercules et les plantains qui peuvent produire tout le long de l'année.
- iv) Tous les pays développés et les autres pays en mesure de le faire devraient attribuer une priorité plus élevée aux projets de production alimentaire dans leurs programmes d'aide extérieure et fournir, le cas échéant, une aide appropriée en engrais aux pays en développement, soit à titre bilatéral, soit dans le cadre du Programme international d'approvisionnement en engrais de la FAO.
- v) Les gouvernements devraient renforcer les dispositifs de préparation nationale, conformément aux indications données à la section IV B ci-après.
- vi) Les gouvernements, en particulier les nouveaux donateurs, devraient étudier les moyens d'accroître leurs contributions au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire, de façon à atteindre en 1981/82 l'objectif de 10 millions de tonnes de céréales d'aide par an fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation; ils devraient demander au Directeur général d'inviter le Comité de l'aide alimentaire à envisager dans le cadre de l'Article IV de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980 la possibilité d'élaborer les dispositions pertinentes afin que des mesures puissent être prises en cas de déficit grave de la production de céréales vivrières dans les pays en développement à faible revenu.
- vii) Tous les gouvernements devraient agir au plus tôt pour appliquer, sur une base volontaire, le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale, notamment les points I et II, conformément à leurs impératifs institutionnels et constitutionnels.
- viii) Les donateurs d'aide bilatérale et les institutions internationales d'assistance devraient continuer, et d'autres donateurs potentiels devraient commencer à aider les pays en développement à constituer des réserves de sécurité alimentaire nationales, sous-régionales et éventuellement régionales, avec les infrastructures annexes, et à réduire les pertes alimentaires; ils devraient, dans les cas appropriés, participer au Programme d'assistance à la sécurité

alimentaire (PASA) et au Programme de prévention des pertes de produits alimentaires (PPA) de la FAO afin que les ressources disponibles soient suffisantes pour répondre aux besoins croissants d'aide <sup>1/</sup>.

- ix) Le Secrétariat devrait, dans son prochain examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale, porter une attention particulière aux programmes et objectifs nationaux de sécurité alimentaire des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, notamment aux mesures prises pour encourager la production vivrière, ainsi qu'aux programmes sous-régionaux et régionaux de sécurité alimentaire visant à renforcer l'autosuffisance collective des pays en développement.
- x) Le Comité a réitéré la recommandation qu'il avait formulée à sa cinquième session, tenue à Rome du 27 mars au 3 avril 1980, à savoir: "Les gouvernements représentés au Conseil du Fonds monétaire international devraient examiner très attentivement et de façon urgente la proposition contenue dans le Plan d'action, tendant à fournir un soutien supplémentaire à la balance des paiements des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, pour les aider à faire face aux coûts croissants de leurs importations alimentaires, en particulier dans les cas de pénuries alimentaires nationales et de hausse des prix à l'importation". Le Comité a en outre noté que cette proposition a été incorporée pour l'essentiel dans la Stratégie internationale du développement pour la Troisième décennie du développement adoptée par les Nations Unies.

#### IV. MOYENS DE PARER AUX PENURIES ALIMENTAIRES AIGUES ET DE GRANDE AMPLEUR

46. Le Comité était saisi du rapport du Groupe de travail ad hoc chargé d'étudier les moyens de parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur qu'il avait créé lors de sa cinquième session en vue de l'aider à déterminer la validité des dispositifs existants et leur amélioration éventuelle. Dans son rapport, le Groupe de travail ad hoc évoque, conformément à son mandat, les cinq grandes questions suivantes: i) formulation d'indicateurs objectifs pour signaler les pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur; ii) moyens d'améliorer la préparation au niveau national de manière à parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur; iii) évaluation des facteurs logistiques et de transport; iv) dispositifs de consultation et de coordination entre donateurs, tant bilatéraux que multilatéraux; et v) rapports entre la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) et les autres dispositifs destinés à parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur.

47. Le Comité s'est félicité du rapport du Groupe de travail ad hoc, qu'il a considéré comme utile et complet. Sur la base des travaux effectués par le Groupe de travail, le Comité a formulé les observations suivantes et est parvenu aux diverses conclusions exposées ci-après.

##### A. Examen des dispositifs actuels permettant de faire face à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur

48. Le Comité a noté que depuis 1974 un certain nombre de dispositifs nouveaux ont été mis en place et que les dispositifs existants ont été renforcés. Les dispositifs nouveaux comprennent notamment le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture, le Conseil mondial de l'alimentation, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, la nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire, la Réserve alimentaire internationale d'urgence, la Réserve alimentaire ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et le CILSS.

<sup>1/</sup> La délégation des Etats-Unis a déclaré que l'examen de la question des réserves alimentaires régionales et sous-régionales ne doit pas faire perdre de vue combien il est important de créer des réserves nationales et que les propositions concernant les réserves régionales et sous-régionales doivent être examinées cas par cas.

Certaines améliorations ont aussi été apportées à la coordination de l'aide internationale en cas de catastrophe. Cependant, malgré les progrès accomplis, les dispositifs actuels restent insuffisants pour "parer" aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur qu'il s'agisse de prévenir leur apparition ou de prendre des mesures efficaces pour remédier à la faim, à la famine et aux détresses humaines dans les régions qui en sont victimes.

49. Le Comité a souligné qu'il existait un nombre approprié de mécanismes internationaux pour faire face aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur, mais qu'il fallait les consolider et les rationaliser en faisant appel aux institutions existantes. Il faut élargir la base d'information, améliorer les dispositifs de consultation et de coordination, renforcer les mécanismes nationaux de prévention et développer les moyens dont dispose la communauté internationale pour faire face à des pénuries aiguës et de grande ampleur quand celles-ci se produisent. Le manque de ressources constitue à cet égard un handicap majeur. Des dispositifs institutionnels ne peuvent par eux-mêmes résoudre les pénuries alimentaires, s'il n'existe pas de ressources alimentaires suffisantes qui puissent être mises rapidement à la disposition des populations atteintes.

50. Le Comité a souligné que les dispositifs utilisés pour affronter les divers types de crises alimentaires doivent être souples. Diverses catégories de crises alimentaires ont été distinguées; celles qui naissent de calamités soudaines et imprévisibles comme les tremblements de terre, les inondations, invasions d'acridiens et autres catastrophes; celles qui sont causées par l'homme, comme l'afflux de réfugiés; et celles qui sont prévisibles et contre lesquelles des mesures peuvent être prises à l'avance, comme les mauvaises récoltes dues à la sécheresse.

B. Moyens propres à mieux préparer les pays à faire face à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur

51. Le Comité a examiné les moyens propres à mieux préparer les pays à faire face à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur en se fondant sur le document du Secrétariat CFS: WP/80/5 1/. Il a estimé que cette question se trouve au coeur même des efforts internationaux visant à faire face aux pénuries alimentaires.

52. Le Comité a reconnu qu'il n'est pas possible de prescrire un modèle uniforme valable pour tous les pays ou toutes les régions. Il a donc recommandé d'adopter une approche générale, comportant les quatre principaux éléments ci-après, qui s'adapte au cas particulier de chaque pays.

- i) Entretien de stocks de réserve.
- ii) Création ou renforcement d'un système national de surveillance et d'alerte rapide concernant les disponibilités alimentaires de base.
- iii) Création, dans les pays vulnérables et dans les pays donateurs, d'unités spéciales chargées d'intervenir en cas d'urgence alimentaire ou d'autres systèmes nationaux destinés à faire face aux catastrophes et comportant des mécanismes de lutte contre les pénuries alimentaires.
- iv) Guide des activités de secours alimentaires, des tâches à entreprendre et des procédures à appliquer en cas de pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur.

53. On a considéré comme évident que les pays en développement exposés à de graves pénuries alimentaires devraient déployer des efforts soutenus pour accroître la production alimentaire en ayant pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire à longue échéance et il a été jugé nécessaire, pour atteindre cet objectif, que les gouvernements nationaux s'engagent plus vigoureusement à donner une priorité plus élevée aux secteurs alimentaire et agricole. Certains délégués ont suggéré que ces pays mettent au point des stratégies nationales pour le secteur alimentaire comme le Conseil mondial de l'alimentation l'a recommandé à sa session d'Ottawa

1/ Ce document et ceux qui sont cités dans la section IV sont les documents soumis au Groupe de travail ad hoc.

(septembre 1979). D'autres délégués ont déclaré qu'une telle stratégie n'est pas le seul moyen de coordonner l'action nationale dans le domaine de la production alimentaire, de la consommation, de la nutrition et de la sécurité alimentaire. On a également souligné que, comme l'a reconnu le Conseil mondial de l'alimentation, l'adoption d'une stratégie du secteur alimentaire ne devrait pas être considérée comme une condition préalable à l'octroi d'une aide au développement.

54. La création et la bonne gestion de stocks alimentaires nationaux ou régionaux, suivant l'exemple de nombreux pays, ont été considérées de façon générale comme des mesures essentielles pour mieux se préparer à faire face à des pénuries alimentaires graves. Comme l'ont montré diverses grandes opérations de secours menées avec succès en 1980, les stocks d'urgence ont principalement pour rôle de servir de tampon pendant les premiers stades de la crise, permettant ainsi à la communauté internationale d'intervenir de façon mesurée, efficace et économique pour appuyer le dispositif national affrontant des crises de grande ampleur, et en étroite liaison avec lui.

55. En ce qui concerne l'entretien de stocks de réserve, on a insisté sur l'importance des entrepôts et autres infrastructures. On a suggéré qu'en regard aux difficultés de transport rencontrées par de nombreux pays en développement, les stocks devraient être implantés aux niveaux du pays, de la province et du district, notamment dans les pays exposés à des pénuries alimentaires. On a évoqué l'aide financière fournie à titre bilatéral et multilatéral en faveur de projets de sécurité alimentaire. Il a été signalé que la Banque mondiale était disposée à offrir des moyens financiers abondants pour les projets de ce genre. Certaines délégations ont demandé que la FAO s'attache à étudier des projets appropriés d'infrastructure pour la sécurité alimentaire qui seraient financés par d'autres donateurs d'aide multilatérale ou bilatérale. Le Secrétariat a attiré l'attention sur l'assistance technique et autre déjà fournies par la FAO dans le cadre de son Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire qui a préparé une gamme de 50 projets pour l'exécution desquels il reste à trouver 150 millions de dollars E.-U. D'autres délégations ont apporté leur appui au Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire qui devrait être renforcé de façon à pouvoir répondre aux demandes d'aide financière et technique reçues.

56. On s'efforce de mettre en place des arrangements de coopération entre pays aux niveaux régional ou sous-régional en période de catastrophes naturelles. On a particulièrement cité la Réserve de sécurité alimentaire de l'ASEAN (qui se compose de 50 000 tonnes de riz) et la Déclaration sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophe naturelle de l'ASEAN; on a donné des renseignements détaillés sur les objectifs et les modalités de fonctionnement de ces mécanismes. Le Conseil ministériel du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) envisage également de créer une réserve régionale sur la base d'une étude de faisabilité de la FAO.

57. Le Comité a appuyé de façon générale la création ou le renforcement de systèmes nationaux d'alerte rapide concernant les approvisionnements alimentaires dans les pays en développement. Si les mauvaises récoltes ou les pénuries alimentaires sont signalées à l'avance, il est plus facile d'intervenir en temps utile pour organiser les importations et l'aide alimentaire et remédier aux difficultés à mesure qu'elles apparaissent. L'observateur du CILSS a indiqué que les systèmes nationaux d'alerte rapide qui ont été créés dans les pays sahéliens avec le concours de la FAO se sont révélés très utiles car ils ont signalé à temps les pénuries à craindre.

58. Le Comité a reconnu qu'il serait souhaitable que les pays exposés aux pénuries alimentaires créent, dans la mesure du possible, des unités spécialisées pour les crises alimentaires qui seraient chargées de la planification préalable et de l'organisation de programmes de secours en cas de crise alimentaire. Les fonctions précises confiées à ces unités varieraient selon le degré de vulnérabilité du pays et les ressources qui pourraient être mises à disposition à cette fin.

59. Le Comité a également insisté sur la nécessité pour les pays donateurs qui n'ont pas de dispositif analogue d'envisager de constituer des unités permanentes spécialisées, équipées pour fournir une assistance rapide et un appui logistique aux pays victimes de pénuries alimentaires. Ces pays donateurs pourraient être mieux à même de répondre rapidement et convenablement aux demandes de secours d'urgence en prenant, dans la mesure du possible, les mesures indiquées au paragraphe 21 du document du Secrétariat CFS: WP/80/5. Certains d'entre

aux possèdent déjà des services gouvernementaux d'administration ou de coordination qui répondent rapidement aux demandes d'aide en cas de catastrophe alimentaire. Certains délégués des pays donateurs ont indiqué qu'ils ne pourraient accepter la proposition de constituer à l'avance des stocks à des emplacements stratégiques. Selon ces délégués, il n'est pas possible de prévoir quelles seront les zones frappées par des catastrophes alimentaires, cette opération serait très coûteuse et les conditions matérielles sont peu favorables, en particulier dans les ports où l'humidité est trop élevée. Certains autres délégués ont néanmoins estimé que cette proposition est dans la ligne de l'orientation concernant la création et le maintien de stocks qui figure dans l'Engagement international pour la sécurité alimentaire mondiale pour assurer la livraison rapide des aliments.

60. Le Comité a noté que le document du Secrétariat CFS: WP/80/5 comprend une liste complète des activités de secours alimentaire et des tâches connexes qu'il pourrait être nécessaire d'entreprendre en cas de pénurie alimentaire sous les rubriques suivantes: (a) évaluation de la situation et des besoins alimentaires; (b) déclaration de l'"état d'urgence alimentaire"; (c) obtention des approvisionnements; (d) amélioration du réseau de distribution; (e) transport et logistique; (f) réglementation des transactions commerciales privées et (g) législation. On a souligné que les pays ne seraient pas tous en mesure d'exécuter toute la série d'activités suggérée dans le document. On a évoqué en particulier certains effets négatifs que l'intensification des achats officiels intérieurs ou la réglementation des transactions commerciales privées pourrait avoir sur la situation alimentaire en période de pénurie de grande ampleur. En outre, nombre des mesures de contrôle alimentaire pourraient être appliquées par voie d'ordonnances et non de lois qui pourraient avoir des résultats contraires au but poursuivi dans certains pays.

61. Certains délégués ont vivement mis en doute l'utilité ou le caractère pratique des divers types d'accords bilatéraux à long terme suggérés dans le document du Secrétariat. Ils ont estimé que la multiplication de ces accords aurait pour effet de perturber le marché et de faire monter les prix au détriment des pays en développement. En outre, les pays où les ventes commerciales relèvent du secteur privé et l'aide alimentaire du gouvernement ne seraient pas en mesure de conclure des accords prévoyant à la fois des ventes commerciales et une aide alimentaire; ces accords risqueraient d'ailleurs en tout état de cause d'être contraires aux Principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents.

62. Le Comité a accueilli avec faveur la liste de dispositions à prendre à l'avance pour que les pays soient mieux préparés, qui est donnée à titre d'exemple au paragraphe 59 du document du Secrétariat CFS: WP/80/5. Il a été suggéré d'ajouter à cette liste une proposition concernant l'information du public et les moyens de communication de masse. Chaque pays devrait utiliser cette liste avec souplesse, en l'adaptant à son cas particulier.

63. Afin que les pays soient mieux préparés à faire face à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur, le Comité a suggéré:

- i) que tous les pays vulnérables dressent des plans visant à se préparer à des pénuries alimentaires en tenant compte de leur expérience respective en matière de crises alimentaires;
- ii) que des stages régionaux soient organisés, par exemple par les soins d'organisations régionales existantes, pour permettre aux pays participants de comparer leurs expériences nationales en matière de pénuries alimentaires de grande ampleur;
- iii) que l'efficacité des mécanismes de secours d'urgence fasse, chaque fois que possible, l'objet d'évaluations, afin de perfectionner sans cesse ces mécanismes.

64. Le Comité est convenu que de nombreux pays en développement auraient besoin d'une assistance technique pour mieux se préparer à faire face à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur. Il serait particulièrement nécessaire d'offrir des moyens de formation dans différents domaines, notamment la planification pour préparer les pays à faire face aux catastrophes, l'amélioration des systèmes de collecte et d'analyse des données requises pour prévoir les récoltes, la création de systèmes nationaux d'alerte rapide, l'organisation des secours alimentaires et le renforcement des capacités administratives.



C. Evaluation des facteurs de logistique et des goulets d'étranglement dans les transports

65. Le Comité a examiné les facteurs de logistique et de transport qui pourraient provoquer l'apparition de goulets d'étranglement lors de pénuries alimentaires de grande ampleur ainsi que, notamment, les façons dont la surveillance pourrait être améliorée, à la lumière du document du Secrétariat CFS: WP/80/6 qui s'inspire d'avis techniques fournis par le Programme alimentaire mondial et le Conseil international du blé. Compte tenu des difficultés que les pays exportateurs et importateurs ont éprouvées dans le passé en matière d'entreposage, de manutention et de transport des denrées alimentaires, ce document identifie différents facteurs susceptibles de provoquer des goulets d'étranglement aux niveaux de la logistique et des transports et il suggère des moyens d'améliorer la surveillance en utilisant certains indicateurs pertinents. Il étudie également les mesures correctives possibles en vue de faciliter l'acheminement des approvisionnements lors de pénuries alimentaires de grande ampleur.

i) Goulets d'étranglement dus aux facteurs de logistique et de transport et mesures correctives

66. Le Comité a noté que la Conférence de la FAO, aux termes de sa résolution 3/79, avait demandé à tous les pays, eu égard notamment aux difficultés récentes de transport des céréales, de faire en sorte que leurs moyens de transport et de manutention de céréales et leurs installations portuaires soient suffisants pour faire face aux exigences rapidement croissantes du commerce mondial.

67. Le Comité a noté que les représentants d'un certain nombre de grands pays exportateurs de céréales ont informé le Groupe de travail des facteurs de logistique et de transport qui risquent de limiter leur capacité d'exportation, ainsi que des mesures qu'ils ont déjà prises ou envisagent de prendre pour accroître cette capacité. Il a été signalé que l'Amérique du Nord, qui a effectué 68 pour cent des exportations mondiales de céréales en 1978/79, a disposé d'une capacité de transport suffisante pour faire face à la progression de ce commerce, et que l'éventualité de longues interruptions dans l'approvisionnement est très peu probable. Aux Etats-Unis et au Canada, les expéditions au titre de l'aide alimentaire n'ont pas été affectées, quoique les exportations commerciales aient souffert des retards enregistrés. Pour évaluer l'incidence des goulets d'étranglement au niveau des transports lors de pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur et pour élaborer des indicateurs pertinents, il importe également de garder présent à l'esprit que le gros des exportations de blé des Etats-Unis se font par des itinéraires commerciaux et par des ports qui ne sont pas pleinement utilisés et où le trafic pourrait être intensifié pendant les années de forte demande. Les exportations de blé sont donc moins touchées que celles de céréales secondaires par la congestion du trafic commercial sur le Mississipi et par l'encombrement du complexe portuaire de la Nouvelle-Orléans.

68. Aux Etats-Unis et au Canada, on a déjà investi beaucoup et on continue d'investir pour accroître la capacité des systèmes de transport intérieur et des installations de manutention dans les ports. En Australie, les exportations de céréales ont pratiquement doublé en 1979/80 à la suite des récoltes exceptionnelles sans qu'il soit nécessaire de renforcer les systèmes de transport et les installations de manutention. Outre les études en cours, un examen des besoins d'infrastructures supplémentaires à plus long terme a été entrepris dans les principaux Etats exportateurs de l'Australie.

69. Pour ce qui est de l'emplacement des entrepôts de céréales dans les pays exportateurs, certains délégués ont estimé que le développement des moyens d'entreposage dans les ports, de préférence à l'entreposage dans les zones productrices, tel que suggéré par le Secrétariat, risquerait de rendre moins souple l'ensemble du système logistique et d'exposer davantage les céréales entreposées au risque d'humidité.

70. Comme l'indique le document du Secrétariat, le Comité a confirmé que les disponibilités de tonnage ne constituaient pas un goulet d'étranglement. A l'heure actuelle, 25 millions de tonnes sont inutilisées, auxquelles viendront s'ajouter dans les deux prochaines années une nouvelle capacité de 40 millions de tonnes. Certains délégués ont expliqué toutefois que l'augmentation du volume du commerce des céréales avait aussi contribué à une forte hausse des taux de fret maritime.

71. Le Comité a reconnu qu'il existe dans de nombreux pays en développement importateurs de graves problèmes de transport et de logistique - insuffisance de la capacité portuaire et des installations de déchargement, capacité limitée des installations portuaires d'entreposage et des transports dans l'intérieur du pays. Ces facteurs, entre autres, expliquent les longues attentes auxquelles les navires avant de pouvoir décharger et les coûts élevés du transport maritime. En outre, on a fait remarquer que, dans le cas de pénuries alimentaires exceptionnelles, lorsque la priorité doit être accordée à un plus grand nombre de navires déchargeant des produits alimentaires, d'autres opérations d'expédition pourraient subir d'importants retards, ce qui contribue à accroître les coûts.

72. Un certain nombre de suggestions ont été formulées pour améliorer cette situation. En particulier, le Comité a reconnu que l'on devait s'attacher en priorité à fournir une assistance technique et financière supplémentaire aux pays en développement à faible revenu pour les aider à améliorer leur système de transport, leur infrastructure logistique et leurs installations portuaires. Il a également reconnu qu'ils avaient besoin d'une formation technique supplémentaire en matière de gestion, notamment de gestion des terminaux et des installations de manutention et d'entreposage dans les ports. Les pays voisins pourraient envisager de coordonner les importations alimentaires régionales en tenant compte des besoins des pays enclavés, de façon à améliorer le rythme des importations et diminuer ainsi la congestion du réseau de transport et des installations portuaires. Chaque pays pourrait également envisager d'instaurer une certaine coordination, avec l'aide du PAM et des donateurs d'aide alimentaire, de façon à mieux répartir le flux des importations, comme cela a été fait avec succès au Bangladesh.

ii) Surveillance des facteurs de transport et de logistique

73. Le Comité a examiné une liste, établie par le Secrétariat, de facteurs de transport et de facteurs connexes qui pourraient signaler la possibilité de goulets d'étranglement, tels que les taux de fret maritime ou d'éventuels indicateurs de retards intervenant dans les transports intérieurs et dans les ports des pays exportateurs, ainsi que dans les ports des pays importateurs.

74. Considérant que les informations sur de tels indicateurs existaient déjà, le Comité a estimé que la responsabilité de la surveillance de ces facteurs incombait au premier chef aux pays intéressés. Il a également estimé qu'il pourrait être utile de coordonner la surveillance exercée par les autorités nationales avec le système de surveillance du PAM et qu'en temps opportun il conviendrait d'examiner attentivement les possibilités qu'aurait le "Système automatisé pour les expéditions" du PAM pour surveiller les informations nécessaires au fonctionnement efficace de ses propres opérations et pour compléter les mesures de surveillance prises par chaque pays.

75. Le Comité a reconnu l'utilité d'une surveillance permanente des informations sur les goulets d'étranglement éventuels. Toutefois, les facteurs nombreux et divers qui peuvent entraîner des goulets d'étranglement dans le système de transport sont très complexes et certains d'entre eux sont imprévisibles (conflits du travail, conditions météorologiques très difficiles, etc.). C'est pourquoi certains délégués ont estimé qu'il ne vaut pas la peine d'essayer de mettre en place une banque de données ou un système de surveillance mondiaux et qu'un système fondé sur des indicateurs choisis ne serait pas en mesure de refléter la complexité de la situation mondiale des transports et de la logistique.

76. D'autres délégués ont fait remarquer que les problèmes de transport qui se sont posés ces dernières années pourraient se répéter ou s'aggraver si le système devait tout à coup faire face à de fortes demandes d'importation résultant de mauvaises récoltes dans des pays gros importateurs de céréales. Dans ce cas, les pays importateurs à faible revenu pourraient se trouver désavantagés dans leurs efforts pour obtenir une partie des approvisionnements disponibles. A leur avis, il est important d'assurer une surveillance permanente des facteurs de logistique et de transport dans le cadre d'un système global visant à parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur.

D. Rapports entre la réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) et d'autres dispositifs

77. Dans son examen de cette question, le Comité a noté qu'à sa dixième session le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) a débattu à fond de la proposition du Directeur général visant à faire de la RAIU une convention ayant force d'obligation. Le Comité a noté que le délégué du Pakistan, Président du CPA, a informé le Groupe de travail que, de l'avis général, il était nécessaire de relever le niveau des ressources de la RAIU et d'en accroître la fiabilité pour répondre aux besoins d'urgence en augmentation rapide. Le Comité a signalé que le CPA avait demandé au Directeur exécutif du PAM, en étroite collaboration avec le Directeur général de la FAO et le Secrétaire général des Nations Unies, de soumettre à la onzième session du CPA un document développant plus avant les aspects fondamentaux de la proposition avancée par le Directeur général, ainsi que toute autre proposition et suggestion. On a pris note de ce que le CPA avait prié le Directeur exécutif de tenir compte des résultats des délibérations du Groupe de travail.
78. A la lumière des conclusions de la dixième session du CPA les débats de ce dernier sur la RAIU ont surtout porté sur les moyens techniques susceptibles d'améliorer l'efficacité de la réserve en tant que source d'aide d'urgence, ainsi que ses rapports avec d'autres dispositifs en place pour répondre aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur.
79. Le Comité a reconnu que la RAIU constitue un chaînon important du réseau de sécurité alimentaire que s'efforce de mettre sur pied la communauté internationale. Parmi les autres éléments de caractère international de ce réseau qui sont déjà en place ou à l'étude, figurent, d'une part, la Convention relative à l'aide alimentaire et la Convention actuelle sur le commerce de blé et, d'autre part, l'octroi proposé d'une aide financière temporaire aux pays à faible revenu souffrant de mauvaises récoltes ou de fortes hausses de prix sur les marchés internationaux ainsi qu'une nouvelle Convention sur le commerce du blé. Tout en admettant que l'aide d'urgence bilatérale joue et continuera de jouer un rôle majeur dans la fourniture de secours d'urgence, le Comité a vu dans la RAIU un mécanisme multilatéral pour prêter une assistance rapide et efficace aux personnes en détresse par le biais du Programme alimentaire mondial. Il a souligné la nécessité d'atteindre l'objectif des 500 000 tonnes grâce à des contributions accrues de la part des donateurs actuels et nouveaux, ainsi que celle de renforcer la fiabilité des ressources pour permettre une meilleure planification.
80. Quant à la nécessité d'accentuer le caractère multilatéral de l'aide d'urgence, plusieurs délégués ont été d'avis que toutes les ressources promises au titre de la RAIU devraient être canalisées par des filières multilatérales, comme envisagé dans le texte adopté à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. D'autres délégués ont déclaré que les modalités adoptées par le CPA pour la RAIU prévoyaient l'affectation d'une partie de ces ressources à l'aide d'urgence bilatérale.
81. Le Comité a estimé que si les promesses de contributions à la RAIU étaient faites à l'avance et/ou notifiées au Programme alimentaire mondial dès que possible dans l'année en cours, on pourrait utiliser plus efficacement les ressources de la réserve.
82. Le Comité a également estimé qu'il fallait mettre la RAIU en mesure de dispenser une aide d'urgence plus rapide et plus efficace. On pourrait entre autres, pour réduire les retards de la fourniture de secours d'urgence à partir de la réserve, implanter dans les pays, disons un an à l'avance, les stocks du Programme alimentaire mondial nécessaires aux projets de développement. On puiserait dans ces stocks alimentaires dès que surgiraient des crises soit dans le pays où ils se trouvent, soit dans les pays voisins. Certains autres délégués ont fait valoir que cette façon de procéder risquerait de limiter la portée et le nombre des projets de développement du Programme alimentaire mondial et reviendrait cher sous l'angle de l'entreposage et des pertes. Il a également été suggéré que si les donateurs qui fournissent des ressources à la RAIU stockaient une partie de leurs réserves alimentaires dans des pays en développement vulnérables aux fins d'utilisation en cas de crise, l'efficacité de la réserve pourrait s'en trouver améliorée. D'autres délégués ont estimé cependant que cela pourrait ôter de sa souplesse à la RAIU, car il ne serait pas possible de prévoir l'endroit où se produiraient des crises alimentaires.

83. On a insisté aussi sur la nécessité d'augmenter les ressources en espèces disponibles au titre de la RAIU. Il a été suggéré à cet égard d'adopter un système de "contributions mixtes" en vertu duquel un donateur fournirait une contribution en nature, tandis qu'un autre accepterait de financer le coût du transport en totalité ou en partie, avec identification mixte pour chaque opération. On a reconnu que des contributions en espèces permettraient en outre au Programme d'acheter aux pays voisins les fournitures nécessaires pour l'aide d'urgence, ce qui accélérerait ce type d'opérations et réduirait les frais de transport. De plus, les ressources en espèces donneraient également au Programme alimentaire mondial une plus grande souplesse pour fournir certaines denrées alimentaires (par exemple le riz), que plusieurs pays bénéficiaires consomment couramment mais qu'on ne peut pas toujours obtenir facilement des principaux donateurs de la RAIU.
84. On a souligné également la nécessité de revoir de temps à autre le niveau des ressources de la RAIU, de manière à ce qu'elles correspondent aux besoins de l'aide d'urgence totale. On a rappelé à ce propos l'amplification, tant par leur échelle que par leur fréquence, des situations d'urgence de ces dernières années et l'augmentation de la population totale en danger dans les pays en développement. Certains délégués ont fait observer que l'aide alimentaire d'urgence a été d'environ 1,6 million de tonnes de céréales en 1979 et qu'en 1985, d'après les estimations de la FAO, les besoins annuels d'aide d'urgence en céréales résultant uniquement de mauvaises récoltes se situeront entre 2 et 2,5 millions de tonnes. Cette estimation ne tient pas compte d'éventuels besoins d'aide d'urgence en cas de crises soudaines d'origine naturelle ou humaine.
85. Le Comité a souligné que le rôle de la RAIU face aux crises d'urgence devait être de compléter les stocks nationaux détenus par les pays en développement vulnérables. Si un pays possède sa propre réserve, il n'est plus aussi urgent de se procurer des vivres pour faire face à la disette naissante et le pays a ainsi davantage de temps pour choisir les mesures correctives les plus rentables.
86. Un délégué a rappelé la proposition faite par sa délégation à la dixième session du CPA tendant à ce que l'on fasse une distinction entre les différents types d'urgences et à ce que l'on utilise les ressources de la RAIU pour satisfaire les besoins d'urgence prévisibles, c'est-à-dire ceux provoqués par une sécheresse ou par une assistance prolongée à des réfugiés. On a signalé qu'il n'était pas facile d'établir clairement la distinction entre les différents cas d'urgence et que dans tous les types de crises, y compris celles qui se développent lentement, il est nécessaire d'agir rapidement pour réduire les retards de livraisons. En outre, les ressources allouées aux secours d'urgence par le Programme alimentaire mondial et les ressources de la RAIU se complètent du point de vue de leur composition en produits. Le Comité a appris que la pratique observée actuellement par le Programme alimentaire mondial consiste à puiser dans les ressources disponibles de la RAIU avant de recourir aux ressources ordinaires du Programme.
87. On a expliqué que la réserve régionale pour le Sahel, qui fait l'objet d'une étude de faisabilité de la part de la FAO, s'ajouterait sans doute à la RAIU, tout comme la réserve d'urgence de riz de l'ASEAN. S'il en était différemment, cela reviendrait à limiter l'emploi de la RAIU dans d'autres parties du globe où il pourrait se produire des crises aiguës. Cela signifierait aussi que l'on disposerait de moins de ressources pour des utilisations multilatérales, car une réserve régionale serait sous le contrôle des gouvernements intéressés de la région.
- E. Elaboration d'indicateurs objectifs pour signaler les pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur
88. Se fondant sur le document du Secrétariat CFS: WP/80/4, le Comité a examiné les problèmes que pose l'élaboration d'indicateurs objectifs pour signaler les pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur. Après la définition des principales expressions utilisées dans la description des pénuries alimentaires, ce document étudie les caractéristiques et le rôle des indicateurs ainsi que les spécifications d'indicateurs nationaux et mondiaux possibles. En ce qui concerne les définitions, le Comité est convenu d'utiliser celles qui figurent à l'Annexe F.

i) Observations générales

89. Le Comité a formulé les observations d'ordre général ci-après.

90. Le principal objectif des indicateurs envisagés est d'attirer particulièrement l'attention, pour qu'ils fassent l'objet d'une surveillance spéciale, sur un nombre limité de facteurs clés constituant, comme l'expérience l'a prouvé, un signe précurseur ou une cause de pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur. Utilisés conjointement, et avec d'autres informations économiques pertinentes, de tels indicateurs pourraient aider à apprécier rapidement et à titre préliminaire la situation générale de la sécurité alimentaire et la nature de la pénurie alimentaire.

91. On a souligné qu'il fallait manier ces indicateurs avec prudence étant donné que, mondiaux ou nationaux, ils ne donnent qu'une image partielle de la situation. On ne peut s'attendre à ce que les pénuries alimentaires susceptibles de survenir dans les prochaines années ressemblent exactement à celles que le monde a connues dans le passé. Les combinaisons de facteurs et d'événements critiques sont si nombreuses qu'aucun ensemble d'indicateurs établis d'avance - aussi élaborés soient-ils - ne pourrait raisonnablement annoncer une crise avec assez de précision pour signaler le besoin d'adoption de mesures correctives déterminées. Une entente sur l'utilisation d'indicateurs ne devrait donc entraîner aucune action automatique de la part des gouvernements ou de la FAO.

92. Théoriquement, les indicateurs devraient avoir les caractéristiques suivantes: tout d'abord, ils devraient permettre d'établir un diagnostic avec un degré de précision raisonnable le plus longtemps possible avant que se produisent effectivement les pénuries alimentaires. En second lieu, ils devraient être simples, compréhensibles, et quantifiables si possible, bien que l'on ait reconnu que certains d'entre eux seraient forcément qualitatifs, en particulier à l'échelon national. En troisième lieu, ils devraient être économiques du point de vue des ressources nécessaires pour leur surveillance.

93. Les limitations techniques des indicateurs ont été notées. Dans certains cas, les données de base sont insuffisantes ou la marge d'erreur possible est importante. Plusieurs indicateurs sont établis sur la base de prévisions préliminaires concernant les récoltes, qui sont sujettes à des révisions notables, même lorsque la campagne est bien avancée. Certains sont difficilement mesurables et peuvent contenir une part de subjectivité.

94. Outre les indicateurs nationaux et mondiaux, il conviendrait d'examiner la possibilité de formuler des indicateurs régionaux et sous-régionaux en tenant compte des facteurs qui présentent un intérêt particulier pour la région ou la sous-région, tels que la dépendance à l'égard des disponibilités des pays exportateurs de la région, les coûts des transports maritimes en provenance des principales sources extérieures d'approvisionnement et la présence d'un grand nombre de pays relativement petits.

95. Le Comité a pris note des travaux entrepris au sein du Conseil international du blé sur les indicateurs à inclure éventuellement dans une nouvelle Convention sur le commerce du blé et de ceux qui sont spécifiés à l'Article IV de la Convention relative à l'aide alimentaire. Il convient de déployer un effort complémentaire en évitant les chevauchements. Le Comité a estimé qu'au cas où le Conseil international du blé et (ou) le Comité de l'aide alimentaire adopteraient des indicateurs appropriés aux fins considérées ici, la FAO devrait les utiliser également. Il serait tout aussi souhaitable que les conclusions du Comité soient prises en considération dans les échanges de vues du CIB sur les indicateurs.

ii) Indicateurs nationaux

96. Le Comité a étudié les indicateurs nationaux utilisables pour signaler l'imminence de pénurie alimentaire aiguës et de grande ampleur. La plupart des indicateurs suggérés sont généralement applicables et ils devraient être développés et perfectionnés par tous les pays exposés à des pénuries alimentaires. Leur importance relative différerait toutefois selon les

pays. De même, les seuils d'alerte dépendront de la situation particulière du pays considéré. Le choix des indicateurs et leur quantification devraient donc être effectués par le gouvernement intéressé, compte tenu des besoins et des problèmes de chaque pays. Comme les données disponibles sont souvent insuffisantes pour donner une base solide à ces indicateurs, le Comité a estimé qu'il fallait accorder toute l'assistance internationale possible aux pays qui en ont besoin.

97. Le Comité a estimé que les indicateurs suivants pourraient aider à déceler de bonne heure les menaces de pénuries alimentaires à l'échelon national:

a) Graves difficultés de production

- Etat des cultures exceptionnellement défavorable à un stade quelconque de la période de production, par suite de mauvaises conditions météorologiques, de fortes attaques de ravageurs, de catastrophes provoquées par l'homme ou imputables à d'autres causes, ainsi que maladies animales, avec pour conséquence un fort déficit de la production d'aliments de base.

- Dégradation des stimulants à la production.

b) Graves difficultés de commercialisation

- Hausse rapide et marquée des prix alimentaires intérieurs à différents stades de la commercialisation.

- Forte chute des livraisons d'aliments de base sur le marché.

- Goulets d'étranglement dans les transports, entravant l'acheminement de certains aliments de base des zones excédentaires vers les zones déficitaires.

- Accaparement à grande échelle et contrebande à travers les frontières nationales.

c) Graves difficultés d'importation

Forte hausse du coût prévisible des importations d'aliments de base dans un pays à faible revenu éprouvant des difficultés de balance des paiements.

d) Réfugiés ou personnes déplacées

Gros afflux de réfugiés.

e) Graves difficultés nutritionnelles

Grave dégradation de la situation nutritionnelle, notamment baisse du pouvoir d'achat de certains groupes vulnérables.

Le Comité a formulé les observations suivantes au sujet de ces indicateurs.

a) Graves difficultés de production

98. Les graves problèmes affectant la production sont les signes avant-coureurs les plus importants d'une menace de pénurie alimentaire. Il faut donc surveiller l'état des cultures à tous les stades de leur développement, de la période précédant le semis jusqu'à la récolte. Pour ce faire, les renseignements météorologiques fondés sur des observations au sol et des données fournies par satellite constituent un instrument essentiel. Il faut surveiller les annonces de typhons et d'inondations en raison des dégâts qu'ils peuvent causer aux cultures sur pied et aux stocks alimentaires.

99. Les systèmes nationaux d'analyse du secteur agricole auxquels recourent beaucoup de pays développés donnent une idée plus complète que les indicateurs des relations existant entre les facteurs qui influent sur la production végétale, mais ils exigent des bases de données plus élaborées que celles dont disposent la plupart des pays en développement.

100. Un autre indicateur pourrait être la relation existant entre les prix payés et les prix perçus par les agriculteurs. Complexe et difficile à calculer, cet indicateur ne présente en outre d'intérêt que pour les perspectives à long terme des approvisionnements. Il a été suggéré que le rapport entre les prix des cultures vivrières de base et ceux des cultures concurrentes indiquerait mieux la mesure dans laquelle les agriculteurs sont incités à produire des cultures vivrières de base. Un fléchissement des premiers par rapport aux seconds est de nature à entraîner une réduction immédiate de la superficie consacrée aux cultures vivrières.

b) Graves difficultés de commercialisation

101. Les prix peuvent donner, souvent de bonne heure, des renseignements utiles sur les variations de l'offre et de la demande, bien avant que les quantités récoltées soient connues avec précision. Toutefois, dans le contexte national, il se peut que des hausses de prix ne se manifestent qu'après l'apparition d'une pénurie. Pour que les prix soient des indicateurs sûrs, il faut choisir avec soin les marchés représentatifs et tenir dûment compte des distorsions pouvant résulter de l'inflation, des fluctuations saisonnières, de la spéculation et des interventions de l'Etat sur le marché.

102. Une chute des livraisons d'aliments de base sur le marché est mesurable et peut refléter soit un déficit de production, soit un problème de distribution. Dans l'un et l'autre cas, elle sert de clignotant. Les goulets d'étranglement dans les transports peuvent survenir au cours d'une année tant excédentaire que déficitaire, mais leur incidence sur la région de destination déficitaire est la même: les livraisons tardent. Si ce retard est assez important, il risque d'entraîner une pénurie alimentaire aiguë, mais peut-être seulement à l'échelle locale.

103. Un accaparement considérable qui réduit les arrivages sur le marché accélère et souvent accentue la pénurie alimentaire. Des spécialistes avertis du marché, alertés par des indices indirects, sont capables de déceler ce phénomène, bien qu'il ne soit pas toujours possible de le quantifier. Si l'accaparement est décelé de bonne heure, cela peut donc aussi mettre en garde contre le risque de pénurie alimentaire.

104. Une augmentation notable de la contrebande de produits alimentaires à travers les frontières nationales peut aussi signifier que la situation alimentaire est plutôt précaire dans le pays récepteur et risque également de provoquer des pénuries dans les régions frontalières du pays fournisseur. Comme une quantification serait extrêmement difficile dans ce cas, ces indicateurs de marché ne peuvent servir que d'indicateurs complémentaires de pénuries alimentaires.

c) Graves difficultés d'importation

105. Les indices précoces qui laissent présager qu'un pays pourrait éprouver des difficultés inattendues à financer ses importations alimentaires sont notamment: une hausse substantielle et soudaine des cours alimentaires mondiaux ou des frets maritimes; des importations alimentaires anormalement insuffisantes en volume; et/ou une détérioration marquée de sa balance des paiements, par suite d'une diminution des recettes d'exportation ou d'une hausse des coûts d'autres importations de produits essentiels. Un pays qui est temporairement incapable de payer les importations de produits alimentaires de base dont il a besoin peut se trouver aux prises avec une pénurie alimentaire aiguë même en année de récolte normale.

d) Réfugiés ou personnes déplacées

106. Un gros afflux de réfugiés ou de personnes déplacées dans un pays est généralement un indicateur important d'une pénurie éventuelle. Si le gouvernement du pays d'accueil et les donateurs en sont avertis de bonne heure, ils auront plus de temps pour mobiliser des vivres.

Il faudrait procéder à une évaluation détaillée en vue de déterminer l'assistance extérieure requise pour nourrir les réfugiés, de façon à éviter l'apparition de pénuries alimentaires dans le pays d'accueil, notamment dans les pays à faible revenu où les disponibilités et la consommation alimentaires par habitant sont déjà faibles.

e) Graves difficultés nutritionnelles

107. Ce n'est pas l'un des grands indicateurs, mais il fournit des informations utiles pour les opérations de secours. Ces informations ne permettent pas de déceler à l'avance les pénuries imminentes, mais aident souvent à mettre en évidence des carences alimentaires qui existent depuis longtemps. En identifiant les personnes qui sont dans une situation nutritionnelle "marginale" et qui seront probablement les premières à souffrir en cas de pénurie alimentaire, une surveillance nutritionnelle pourrait faciliter l'adoption de mesures correctives appropriées. Un moyen indirect de mesurer l'état nutritionnel pourrait être aussi la surveillance du pouvoir d'achat des groupes vulnérables, puisque sa diminution peut réduire leurs possibilités d'acheter des aliments et entraînera probablement un certain fléchissement de leur consommation alimentaire.

f) Assistance technique

108. Le Comité est convenu qu'une assistance technique serait nécessaire à certains pays en développement pour renforcer leurs systèmes nationaux de collecte des données pertinentes et pour perfectionner suffisamment ces indicateurs.

iii) Indicateurs mondiaux

109. Le Comité a reconnu deux types d'indicateurs mondiaux: Il y a ceux qui, conjointement, annoncent l'apparition probable de pénuries mondiales et permettent d'intervenir à temps; et puis, il y a d'autres indicateurs qui signalent la possibilité de pénuries alimentaires de grande ampleur dans des pays à faible revenu, qui nécessiteront une action coordonnée de caractère exceptionnel à l'échelle mondiale.

110. Le Comité a insisté sur le fait que tous ces indicateurs devraient être complémentaires et être considérés conjointement, et assortis d'autres informations pertinentes, et non isolément; ils devraient en outre s'intégrer dans une analyse détaillée de tous les facteurs qui menacent la situation et les perspectives mondiales de l'alimentation.

111. Compte tenu de l'expérience acquise, le Comité convient que l'apparition d'une crise alimentaire mondiale peut être signalée par les symptômes ci-après:

- a) Besoins prospectifs d'importations céréalières globales aux prix courants dépassant considérablement les disponibilités exportables;
- b) Fortes hausses soudaines des cours mondiaux du blé, du riz et des céréales secondaires;
- c) Faiblesse anormale des disponibilités de céréales des pays exportateurs par rapport à leur consommation intérieure et à leurs besoins d'exportation;
- d) Stocks céréalières mondiaux de report tombant au-dessous du niveau de sécurité minimum qui a été estimé par le Secrétariat à 17-18 pour cent de la consommation céréalière mondiale;
- e) Déficit marqué de la production de céréales dans les pays importateurs.

Le Comité conclut que des indicateurs objectifs signalant ces événements permettraient de se rendre compte rapidement de toute menace de pénuries alimentaires mondiales.

112. Le Comité convient que les faits qui pourraient annoncer une menace éventuelle de pénuries alimentaires de grande ampleur dans des pays en développement à faible revenu, susceptibles d'appeler une action internationale coordonnée de caractère exceptionnel, sont les suivants:



- f) Déficit marqué de la production de céréales dans l'ensemble des pays en développement à faible revenu;
- g) Besoins prospectifs d'aide alimentaire dépassant considérablement les disponibilités d'aide alimentaire;
- h) Hausse exceptionnellement forte du coût prospectif des importations céréalières commerciales des pays en développement à faible revenu considérés comme un groupe;
- i) Baisse importante des prix à l'exportation des produits dont les pays en développement sont fortement tributaires pour leurs recettes d'exportation;
- j) Variations importantes soudaines des cours mondiaux des engrais et autres facteurs de production agricole;
- k) Fléaux acridiens.

113. Le Comité a examiné la question de l'affectation, à chaque indicateur mondial, d'une "valeur critique" qui signalerait un risque potentiel de pénurie alimentaire. Certains délégués n'ont pas approuvé l'affectation d'une valeur critique à ces indicateurs, tandis que d'autres délégués estimaient qu'on devait le faire. Il a été convenu que les indicateurs doivent être jugés à la lumière de l'expérience et interprétés en tenant compte de la vaste gamme des facteurs actuels qui entrent en jeu, si l'on veut qu'ils aient une utilité pratique. Une analyse de l'expérience historique et les valeurs critiques proposées par le Secrétariat sont présentées respectivement ci-dessous et au paragraphe 136.

114. A la lumière de ladite expérience, le Comité a encouragé le Secrétariat à procéder à une analyse permanente et critique des données pertinentes afin de mettre ultérieurement au point des indicateurs quantifiables. Sous réserve des objectifs et des limitations propres des indicateurs, le Comité convient que le Secrétariat devrait en tenir compte dans son évaluation globale de la situation mondiale de l'offre et de la demande de produits alimentaires. Sur la base de ces évaluations, le Secrétariat devrait appeler l'attention des gouvernements sur les signes importants qui annonceraient des situations potentielles de pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur, de façon que les gouvernements et les dispositifs internationaux de consultation et d'examen puissent les prendre en considération, à côté d'autres évaluations, pour juger la gravité de la situation.

#### Indicateurs de pénuries mondiales

115. Le Comité a formulé, à propos de ces indicateurs, les observations ci-après:

- a) Besoins prospectifs d'importations céréalières globales à prix courants dépassant considérablement les disponibilités exportables

116. En comparant les besoins prospectifs d'importation avec les disponibilités exportables, on obtient l'un des indicateurs les plus importants des perspectives mondiales de la demande et de l'offre de céréales pour l'année à venir. De telles évaluations, qui se fondent sur des prévisions des besoins d'importation et des disponibilités exportables, sont réalisées périodiquement par les groupes intergouvernementaux de la FAO sur le riz et les céréales (pour le riz et les céréales secondaires) et par le Conseil international du blé (pour le blé).

117. On a reconnu que les estimations sur lesquelles cet indicateur se fonde comportent parfois une forte marge d'erreur, particulièrement en début de campagne quand les premières prévisions concernant la production, d'après lesquelles on établit les estimations, peuvent encore varier considérablement. Il est donc indispensable que l'indicateur soit mis à jour régulièrement et à intervalles rapprochés, pendant toute la campagne. On a fait observer que le Sous-Comité consultatif du Conseil international du blé met à jour ses prévisions et estimations relatives au commerce du blé une fois par mois, et que le Secrétariat de la FAO en fait de même pour ses prévisions concernant le commerce du riz et des céréales secondaires. Dans la mesure du possible, les prévisions concernant les besoins d'importation et les disponibilités exportables se fondent sur des prévisions officielles fournies par les gouvernements aux secrétariats respectifs, mais qui doivent être complétées par des estimations

du Secrétariat pour les pays auprès desquels il n'est pas possible d'obtenir de prévisions officielles. Cela introduit un élément d'incertitude dans l'indicateur, en particulier dans le cas de quelques grands importateurs comme l'URSS et la Chine qui ne publient pas de données officielles sur les stocks et chez lesquels des considérations politiques peuvent jouer un rôle important dans l'établissement des niveaux d'importation. Le Comité considère qu'il s'agit là, malgré ses imperfections, d'un des plus importants, sinon du plus important des indicateurs mondiaux à l'examen.

118. Le Comité a noté qu'en avril 1973, au début de la crise alimentaire mondiale, le Groupe intergouvernemental sur le riz avait estimé que les disponibilités exportables de riz présentaient un déficit de 28-36 pour cent pour la campagne 1973. Dans les prévisions de l'offre et de la demande mondiales de blé pour 1973/74, diffusées par le Conseil international du blé le 3 juillet 1973, "la demande totale d'importation était estimée à environ 64 millions de tonnes contre 56 millions de tonnes pour les disponibilités exportables potentielles, sous réserve d'une éventuelle réduction du déficit apparent grâce à des facteurs tels qu'une évolution favorable des cultures, de nouveaux prélèvements dans les stocks ou un certain ralentissement de la consommation, en particulier pour l'alimentation animale".

b) Variations importantes et soudaines des prix à l'exportation du blé, du riz et des céréales secondaires

119. Le Comité reconnaît qu'il s'agit là d'un indicateur important pour signaler d'éventuelles pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur. Des variations des prix à l'exportation montrent que le marché escompte soit un assouplissement, soit un resserrement de la situation mondiale de l'offre et de la demande. Des hausses brutales et soudaines des prix des céréales ont jadis annoncé avec exactitude de fortes raréfactions de l'offre de céréales, principale denrée de base faisant l'objet d'un commerce international.

120. On a aussi fait remarquer qu'une forte baisse des prix à l'exportation des céréales qui tombent à des niveaux non rémunérateurs pourrait également à longue échéance décourager la production à venir dans les pays où les prix payés au producteur suivent les mouvements des marchés mondiaux. La réduction des superficies emblavées consécutives à une chute de prix ne se produirait qu'avec un certain décalage dans le temps. Il a été suggéré de mettre au point un indicateur objectif concernant les encouragements donnés par les prix à la production céréalière.

121. Etant donné l'importance variable des diverses céréales dans la consommation alimentaire des différents pays, il faudrait des indicateurs distincts pour le blé, le riz et les céréales secondaires telles que le maïs, les mils et le sorgho.

122. Pour le blé, le Conseil international du blé examine un projet d'indicateur de prix. On a beaucoup travaillé à la mise au point de cet indicateur qui se fonde sur la comparaison entre un prix hebdomadaire composite à l'exportation et la moyenne mobile du prix composite des quatre mois précédents. Le Comité recommande donc que l'indicateur de prix du blé utilisé par la FAO pour signaler des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur soit cohérent avec celui qui sera éventuellement prévu dans une nouvelle Convention sur le commerce du blé.

123. Pour le riz et les céréales secondaires telles que le maïs, les mils et le sorgho, qui sont des denrées de base dans de nombreux pays en développement, la FAO pourrait mettre au point des indicateurs de prix analogues à celui du blé. Il existe déjà un indice FAO des cours du riz sur le marché international. Le prix indicateur à l'examen du Conseil international du blé, tout comme l'indice FAO des prix du riz à l'exportation, est fondé sur les prix courants. Vu l'inflation rapide et la fluctuation des taux de change, on pourrait envisager d'ajuster ces séries en conséquence. Certaines délégations ont suggéré que les groupes intergouvernementaux sur le riz et sur les céréales de la FAO étudient la mise au point d'indicateurs pour le riz et les céréales secondaires.

124. Le Comité a constaté qu'une forte hausse des prix à l'exportation des céréales avait annoncé le début de la crise alimentaire mondiale de 1973-75. Ainsi, dès la fin du mois d'août 1972, le prix indicateur proposé par le CIB avait déjà commencé à monter et, en

novembre 1972 <sup>1/</sup>, se trouvait déjà à près de 50 pour cent au-dessus de la moyenne des quatre mois précédents. Des hausses encore plus brutales ont eu lieu en août-septembre 1973. En août 1972, l'indice FAO des prix à l'exportation du riz a dépassé de 14 pour cent la moyenne des quatre mois précédents et a sauté à plus de 25 pour cent en janvier 1973. De fortes hausses se sont produites à nouveau pendant toute l'année 1973.

c) Faiblesse anormale des disponibilités en céréales des pays exportateurs par rapport à leur consommation intérieure et à leurs besoins d'exportation

125. La capacité des pays exportateurs de céréales de satisfaire la demande prévisible constitue un élément capital de la situation et des perspectives mondiales. Un déséquilibre grave de l'offre et de la demande sur les marchés céréaliers mondiaux peut être la conséquence soit d'un fléchissement notable des disponibilités des exportateurs, soit d'une forte et soudaine progression de la demande d'importation.

126. On a considéré que le rapport entre les disponibilités totales des principaux pays exportateurs et leur consommation intérieure et leurs besoins d'exportation constitue un indicateur important qui doit être calculé séparément pour le blé et pour les céréales secondaires. Concernant les disponibilités des grands exportateurs, on dispose des informations nécessaires relativement tôt dans la campagne, alors qu'il faut beaucoup plus de temps pour rassembler des estimations raisonnablement fiables en ce qui concerne les exportateurs moins importants ou occasionnels, ce qui entraîne un temps mort dans l'établissement de l'indicateur. Des variations des disponibilités des pays exportateurs marginaux peuvent à l'occasion influencer sur la situation générale, mais on estime que cela ne réduit pas sensiblement la valeur de l'indicateur car les cinq principaux exportateurs représentent normalement plus de 90 pour cent du commerce mondial du blé et des céréales secondaires.

127. On pourrait établir un rapport entre les disponibilités totales des pays exportateurs et leurs besoins normaux de consommation intérieure et d'exportation. On peut définir les besoins normaux soit comme la valeur de tendance, soit comme l'utilisation moyenne pour la consommation intérieure et les exportations au cours d'une période de référence récente. Le Comité a considéré néanmoins que cette méthode ne tient pas suffisamment compte de la tendance haussière du commerce mondial des céréales. Il a donc suggéré d'établir un rapport entre les disponibilités des exportateurs et les besoins escomptés pour la consommation intérieure et les exportations. Cette dernière méthode a l'avantage de confronter directement les disponibilités des exportateurs avec la demande projetée, ce qui donne une indication plus réaliste de la tension ou de la détente probable du marché. Par contre, elle introduit une marge d'erreur supplémentaire du fait qu'elle utilise des prévisions précoces, et nécessairement très provisoires, de la consommation intérieure et des exportations. On pourrait aussi indiquer la part des disponibilités des exportateurs déjà engagée au titre de contrats à long terme.

128. Le Comité est convenu que l'on peut utiliser le rapport entre les disponibilités totales des principaux exportateurs, représentées par les stocks d'ouverture plus la production courante, et leurs besoins prospectifs de consommation intérieure et d'exportation comme indicateur d'un grave déséquilibre entre l'offre et la demande de blé et de céréales secondaires qui pourrait annoncer une pénurie alimentaire aiguë et de grande ampleur. Il note que ce rapport - qui a été de 1,46 pour le blé et de 1,24 pour les céréales secondaires en 1971/72 - est tombé au cours de la crise alimentaire mondiale au bas niveau de 1,24 pour le blé en 1973/74 et de 1,10 pour les céréales secondaires en 1975/76.

d) Stocks céréaliers de report mondiaux tombant au-dessous d'un niveau de sécurité minimum qui a été estimé par le Secrétariat à 17-18 pour cent de la consommation mondiale de céréales

129. Le Comité est convenu que, à condition de comporter un élément de réserve assez important, les stocks céréaliers de report mondiaux jouent le rôle de tampon en atténuant l'incidence des déficits de production sur la consommation. Le niveau de ces stocks est

<sup>1/</sup> Le CIB n'a pas calculé le prix indicateur du blé pour la période antérieure à juillet 1972 par manque de données sur les quotations utilisées pour ce calcul.

donc un indicateur de la capacité mondiale de combler les déficits alimentaires en cas de très mauvaises récoltes.

130. Le Secrétariat a défini les "stocks mondiaux" comme les stocks totaux disponibles à la fin des campagnes respectives des pays pour être reportés sur la campagne suivante. Il a été noté que cette définition ne donne pas un "instantané" de la situation mondiale des stocks à un moment donné. Les stocks peuvent également être définis comme les disponibilités totales à un moment donné - par exemple le 1er juillet ou le 1er janvier de chaque année. Toutefois, ils seraient alors supérieurs aux stocks de report car, dans beaucoup de pays, une bonne part de ces disponibilités serait encore nécessaire pour la consommation courante en attendant l'arrivée sur le marché de la récolte suivante, tandis que les stocks de report en fin de campagne représentent uniquement les stocks dans le circuit ou les stocks opérationnels plus les véritables réserves.

131. On a reconnu qu'en ce qui concerne cet indicateur la base de données présente des lacunes. C'est ainsi en particulier qu'on ne dispose d'aucune estimation officielle des stocks pour l'URSS et la Chine. Malgré ces lacunes, il s'agit là toutefois d'un indicateur largement utilisé qui traduit l'importance des stocks céréaliers, et notamment des stocks de réserve, pour dégager les perspectives mondiales de l'offre/demande.

132. A sa seconde session, après de longs débats, le Comité est convenu de ce qui suit: "considérant que la Conférence de la FAO l'a chargé d'évaluer dans quelle mesure les stocks permettent de répondre aux objectifs convenus de la sécurité alimentaire mondiale, le Comité, dans l'attente d'une étude plus approfondie, accepte les estimations du Secrétariat quant au niveau de sécurité minimum souhaitable des stocks mondiaux de report /soit 17 à 18 pour cent de la consommation annuelle mondiale de céréales/ en tant que base raisonnable pour ses évaluations. Ces estimations peuvent servir au Comité de niveau indicatif général de référence pour les données obtenues sur les stocks, aux fins de ces évaluations; elles n'impliqueraient aucun engagement particulier quant au niveau souhaitable des stocks dans un accord international sur les céréales 1/".

133. Le Comité a noté que, depuis lors, le Secrétariat de la FAO a amélioré et raffiné ses statistiques sur les stocks céréaliers en puisant dans les informations fournies par les gouvernements et d'autres sources. Il a suggéré d'utiliser cet indicateur conjointement avec d'autres pour évaluer l'incidence des déficits de production sur la sécurité alimentaire mondiale.

e) Déficit marqué de la production de céréales dans les pays importateurs

134. Il ressort d'une analyse historique que de graves déficits de production dans les pays importateurs ont été la cause principale des accroissements considérables et soudains de la demande mondiale d'importation de céréales. On a admis qu'il n'y a aucun lien direct entre la production et les importations cérésières dans ces pays; on peut prélever sur les stocks quand les récoltes sont mauvaises, et les reconstituer les années où la production est supérieure à la moyenne. De plus, il se peut que les importations soient influencées par des considérations financières ou politiques. Il n'en est pas moins évident que, dans le passé, des variations de production dans les pays importateurs, notamment ceux dont la production est particulièrement vulnérable aux variations climatiques, ont été pour une grande part à l'origine des fortes fluctuations observées dans les importations mondiales de céréales. On a donc considéré qu'une grave détérioration des perspectives de production dans les pays importateurs, considérés dans leur ensemble ou séparément, constituerait un indicateur utile d'une éventuelle et importante augmentation de la demande d'importation mondiale et, par conséquent, d'un resserrement possible de la situation de l'offre et de la demande globale de céréales.

135. Le Comité a considéré que cet indicateur serait beaucoup plus utile s'il était ventilé par régions et sous-régions.

1/ Rapport de la deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, paragraphe 23.

136. Il a noté que le Secrétariat a proposé, pour son propre usage et pour venir en aide aux Etats Membres, des valeurs critiques pour les indicateurs suivants:

- i) Besoins prospectifs d'importations céréalières globales à prix courants dépassant considérablement les disponibilités exportables:
  - besoins d'importation dépassant les disponibilités exportables de blé et de riz de 10 pour cent.
- ii) Forte hausse soudaine des prix d'exportation du blé et du riz:
  - pour le blé, hausse de 20 pour cent du prix indicateur hebdomadaire courant du CIB sur une période de deux semaines par rapport à la moyenne des quatre mois précédents, ou tout autre pourcentage fixé dans une nouvelle Convention sur le commerce du blé;
  - pour le riz, hausse de 15 pour cent de l'indice FAO des prix d'exportation du riz par rapport à la moyenne des quatre mois précédents.
- iii) Faiblesse anormale des disponibilités des pays exportateurs par rapport à leur consommation intérieure et à leurs besoins d'exportation:
  - le rapport entre les disponibilités des principaux pays exportateurs et leurs besoins prospectifs de consommation intérieure et d'exportation serait de 1,25 pour le blé et de 1,10 pour les céréales secondaires.
- iv) Stocks céréaliers mondiaux de report tombant au-dessous du niveau de sécurité minimum:
  - ce niveau de sécurité minimum est estimé par le Secrétariat à 17-18 pour cent de la consommation mondiale annuelle de céréales.

Indicateurs de menace éventuelle de pénuries alimentaires de grande ampleur dans les pays à faible revenu exigeant une action internationale coordonnée de nature exceptionnelle

137. Le Comité a suggéré que pour ce groupe d'indicateurs on s'en tienne à la définition des "pays à faible revenu", donnée par le CPA. Selon cette définition, adoptée par le CPA à sa septième session dans le cadre des recommandations et critères pour l'aide alimentaire, "le terme à faible revenu désigne les pays qui remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier de l'aide que l'Association internationale de développement accorde à des conditions de faveur 1/."

- f) Déficit marqué de la production de céréales alimentaires dans l'ensemble des pays en développement à faible revenu

138. Cet indicateur déclencherait les consultations sur les besoins d'urgence en vertu de la clause spéciale contenue dans l'Article IV de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980. La définition exacte de l'indicateur dépendrait de l'interprétation donnée par le Comité de l'aide alimentaire à l'expression "déficit marqué de la production".

139. Le Comité a reconnu que l'état des cultures pouvait varier considérablement selon les régions. Aussi a-t-il demandé au Secrétariat d'élaborer des sous-indicateurs distincts des déficits de céréales alimentaires aux niveaux régional et sous-régional.

- g) Besoins prospectifs d'aide alimentaire dépassant considérablement les possibilités d'aide alimentaire

1/ Rapport de la septième session du CPA, annexe IV.

140. Il a été noté que la FAO prépare tous les ans des estimations détaillées des disponibilités et des expéditions d'aide alimentaire. Les estimations FAO des besoins d'aide alimentaire sont établies selon diverses méthodes, par exemple directement par des missions ou par le Secrétariat d'après les informations recueillies grâce au Système d'alerte rapide de la FAO. Néanmoins, comme ces méthodes impliquent toutes un élément d'appréciation, elles ne donnent pas des indicateurs pleinement objectifs car elles dépendent, entre autres, de la qualité des données disponibles au niveau du pays. Vu le caractère subjectif des estimations relatives aux besoins d'aide alimentaire et les difficultés d'ordre statistique, le Comité a jugé qu'on ne pouvait pas s'en servir pour établir un indicateur objectif, même si ce type de renseignements pouvait aider à évaluer la gravité des pénuries alimentaires, notamment si on les utilise conjointement avec l'indicateur (f) des déficits de production.

h) Hausse exceptionnellement forte du coût prospectif des importations céréalières commerciales des pays en développement à faible revenu considérés comme un groupe

141. Pour estimer à terme le coût des importations céréalières des pays à faible revenu, il faut des données sur le volume prévu des besoins d'importation ainsi que sur le niveau probable des prix des céréales et des coûts du fret pour l'année suivante. Par conséquent, cet indicateur devrait être utilisé conjointement avec d'autres, notamment avec l'indicateur (f) ci-dessus, ainsi qu'avec des informations sur la situation de la balance des paiements, l'endettement et autres indicateurs financiers.

142. Cet indicateur devrait faire apparaître uniquement les importations commerciales ou les besoins d'importation (c'est-à-dire exclure l'aide alimentaire), étant donné qu'il donne la mesure de la charge financière des importations alimentaires du pays en cause. Toutefois, des problèmes d'ordre statistique se posent quand on quantifie cet indicateur, car il est souvent difficile de distinguer les importations commerciales des importations totales.

i) Baisse importante des prix à l'exportation des produits dont les pays en développement sont fortement tributaires pour leurs recettes d'exportation

143. Les pays en développement tirent des produits agricoles près de 40 pour cent de leurs recettes d'exportation, produits pétroliers mis à part. Les exportations particulièrement importantes sont celles de café, cacao, graines oléagineuses, produits forestiers et sucre qui représentent conjointement plus de la moitié du total. Les prix à l'exportation de nombre de ces produits sont fortement instables.

144. C'est pourquoi la capacité de financer leurs importations de denrées alimentaires indispensables de nombreux pays en développement est étroitement liée aux fluctuations des cours mondiaux des produits qu'ils exportent. Étant donné que la dépendance à l'égard de produits déterminés varie énormément aussi bien selon les régions que selon les pays, il faudrait mettre au point des sous-indicateurs distincts aux échelons régional, sous-régional et national.

j) Variations importantes et soudaines des cours mondiaux des engrais et autres facteurs de production agricole

145. Les pays qui connaissent déjà des déficits de production alimentaire ne doivent épargner aucun effort pour susciter un accroissement important et rapide de la production au cours de la prochaine campagne. Ces efforts pourraient être gravement compromis, comme ils l'ont été durant la crise alimentaire mondiale, si les cours internationaux des engrais et autres facteurs de production agricole devaient monter de façon substantielle et soudaine. De telles hausses des cours internationaux des facteurs de production auraient un effet modéré sur la production des pays qui peuvent faire jouer sur les subventions qu'ils accordent pour les intrants pour annuler les fluctuations des prix à l'importation. À l'échelon international, la stabilité des prix sur un certain nombre d'années serait une condition indispensable.

146. Le Comité a pris note du Système FAO d'option pour les engrais qui, une fois mis en route, permettra aux pays en développement et en particulier aux pays les plus gravement éprouvés de satisfaire une partie de leurs besoins d'importation d'engrais à des prix équivalant aux prix intérieurs pratiqués dans les pays participants.

147. Les hausses des prix des engrais et autres facteurs de production agricole ont des incidences extrêmement variables selon les régions et les pays en fonction des systèmes de production, des politiques de prix pratiquées tant pour les intrants que pour les produits agricoles, et de l'époque à laquelle intervient cette hausse par rapport à la campagne agricole. Il serait donc nécessaire de mettre au point de tels indicateurs à l'échelon national ou à l'échelon régional.

k) Fléaux acridiens

148. Il est possible de donner l'alerte à l'avance en cas d'invasion acridienne capable de provoquer la destruction générale des cultures vivrières si l'on surveille attentivement les conditions pluviométriques et autres dans les régions exposées. Ces renseignements sont diffusés par les rapports FAO, et plusieurs organisations régionales s'occupent des mesures de lutte. Etant donné que les fléaux acridiens sont susceptibles d'entraîner de fortes pertes agricoles, tant à l'échelon des pays que dans des régions entières, le Comité a reconnu que si une invasion acridienne ne constitue pas un indicateur mondial, elle peut néanmoins requérir une action coordonnée de caractère exceptionnel à l'échelon mondial.

F. Dispositifs de consultation et de coordination

149. Le Comité a examiné ce point en se fondant sur le document du Secrétariat CFS: WP/80/7 et les vues exprimées par les délégués. Ce document fait l'historique des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur, examine la mesure dans laquelle les dispositifs de consultation et de coordination existants ont permis de faire face aux urgences alimentaires pendant la période en cause, et contient plusieurs propositions visant à en augmenter l'efficacité.

150. Le Comité est convenu qu'il existe déjà de nombreuses instances de consultation pour étudier les mesures propres à prévenir les pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur ou à y remédier. Etant donné la portée des dispositifs en place et des activités menées par les organisations internationales de secours, il faudrait que pour améliorer les dispositifs de consultation on fasse appel aux mécanismes et institutions existants plutôt que créer à cet effet de nouvelles institutions qui feraient double emploi avec celles déjà en place et risqueraient d'en contrecarrer les responsabilités. La variabilité des pénuries alimentaires exige que les gouvernements et les institutions nationales intéressés y fassent front de concert, avec souplesse, et, à l'occasion, de manière informelle.

151. Le Comité a toutefois considéré qu'il est nécessaire de perfectionner les dispositifs de consultation de façon à parer plus efficacement aux pénuries alimentaires de grande ampleur. Il a insisté tout d'abord sur la nécessité d'augmenter l'autonomie des pays en développement et de mieux les préparer au niveau national en intensifiant les efforts dans des domaines comme les stimulants aux producteurs, les investissements, la recherche, la formation, en ayant recours à l'assistance mutuelle et en mettant en oeuvre des programmes régionaux de sécurité alimentaire. Ces efforts limiteraient les possibilités de pénuries alimentaires dans ces pays et en réduiraient l'impact si elles devaient se produire. Le Comité a ensuite fait ressortir la nécessité d'assurer simultanément la disponibilité de vivres et d'autres ressources en quantité suffisante pour faire face à ces pénuries quand elles surgissent; faute de quoi, le fait en soi d'être préparé, que ce soit au niveau national ou au niveau international, serait sans effet.

### Dispositifs de coordination

152. En ce qui concerne la coordination de l'action internationale entreprise pour faire face à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur, le Comité a estimé (a) qu'il existe des dispositifs institutionnels capables de coordonner l'aide alimentaire en période de crise; (b) que la répartition des responsabilités entre les diverses organisations internationales est clairement comprise; (c) que l'efficacité de la coordination varie selon le cas, par suite de la complexité de certaines situations d'urgence - en particulier des catastrophes causées par l'homme et (d) que chaque crise a ses particularités et qu'il est donc souhaitable de conserver une certaine souplesse et une marge d'improvisation.

153. Le Comité a constaté qu'il est nécessaire d'améliorer les dispositifs de coordination dans les domaines suivants:

- i) Il est indispensable de consolider la base d'information afin que les donateurs soient mieux à même de déterminer conjointement les besoins d'aide alimentaire et le moment approprié pour les livraisons et les calendriers d'expéditions. A cette fin, il peut être utile de publier des rapports spéciaux sur les pénuries alimentaires de grande ampleur, exigeant un effort coordonné particulier de coordination pour résoudre les problèmes touchant de nombreux pays ou sous-régions. Ces rapports spéciaux signaleraient la nature ou l'ampleur exceptionnelle du problème et identifieraient les principales régions déficitaires. Ils pourraient éventuellement être suivis par une évaluation des besoins des pays menacés, effectuée conjointement par les donateurs. Dans certains cas, des missions d'évaluation préliminaire, effectuées normalement par la FAO avec la collaboration du PAM, pourraient aussi être requises pour aider les pays touchés à évaluer leurs déficits alimentaires.
- ii) Pour éviter de graves problèmes logistiques dans les ports et sur le réseau intérieur dans les pays bénéficiaires d'une aide alimentaire, il conviendrait de recourir plus largement aux types de dispositifs permanents mis en place, à l'échelon national, par le PAM au Bangladesh et dans d'autres pays en vue de coordonner l'aide d'urgence.
- iii) Des mesures devraient être prises pour renforcer la coopération entre les donateurs et les organisations non gouvernementales en cas de crise alimentaire. A cet égard, il serait utile que le PAM publie des rapports de situation périodiques pendant les opérations d'urgence pour faire le point des besoins alimentaires locaux, des arrivages et des distributions et pour signaler les défaillances dans le ravitaillement.
- iv) Il est également indispensable de renforcer la coordination entre les pays en développement intéressés dans le cas où des dispositifs d'assistance mutuelle et des programmes régionaux destinés à parer à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur existent ou sont à l'étude.

### Base d'information pour les consultations

154. Le Comité est convenu que les indicateurs énumérés plus haut seraient utiles pour signaler le déclenchement possible de pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur (voir paragraphes 97, 111 et 112). Bien que ces indicateurs ne donnent qu'une image partielle et incomplète de la situation, leur emploi permettrait d'avoir le temps nécessaire pour préparer des analyses complètes de la situation, en puisant dans toutes les informations pertinentes. Il faudrait donc se fonder sur une analyse complète pour décider d'ouvrir des consultations formelles dans les instances compétentes.



155. Système d'alerte: Un système d'alerte amélioré concernant les pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur aiderait à renforcer l'état de préparation au niveau national et international et à établir des procédures mieux définies pour les dispositifs de consultation. La majorité des délégations ont estimé que ce système fonctionnerait dans le cadre du Système mondial d'information et d'alerte rapide qui existe déjà, et serait fondé sur les indicateurs objectifs. Il comporterait deux phases: une phase d'alerte, suivie, le cas échéant, d'une phase d'action. Pendant la phase d'alerte, la FAO lancerait un premier avertissement de risque de pénurie alimentaire de grande ampleur en se fondant sur une évaluation précoce des perspectives de la production, des stocks, de la demande et du commerce, faite d'après les renseignements fournis par le Système mondial d'information et d'alerte rapide et par le Conseil international du blé, et en tenant compte des premiers indicateurs. Un avertissement précoce en cas de menace de pénurie alimentaire permettrait aux gouvernements de faire le point des approvisionnements, y compris des disponibilités d'exportation et des besoins d'importation, et du degré général de préparation à l'échelon national. Après un avertissement précoce, la FAO pourrait donner l'alerte proprement dite si les résultats d'une évaluation détaillée de la situation mondiale de l'offre et de la demande ainsi que des perspectives du commerce et des prix des céréales le justifiaient. Une telle évaluation tiendrait compte de tous les facteurs pertinents, notamment des indicateurs objectifs. Quant au moment précis d'une alerte précoce, on a fait observer que celle-ci doit être lancée dès que le justifie une estimation raisonnablement précise des données et informations disponibles, de manière que l'on dispose du plus de temps possible pour se préparer. L'annonce d'une alerte proprement dite n'entraînerait pas d'action automatique, mais une intensification de la surveillance de la production et des stocks alimentaires, ainsi que des disponibilités et des besoins d'aide alimentaire, et d'autres facteurs. Sur la base d'une analyse approfondie de tous les renseignements rassemblés grâce à ces mesures de surveillance intensifiées, le Directeur général procéderait à une évaluation globale de la situation et déterminerait si elle est assez grave pour entamer la "phase d'action". Dans ce cas, il consulterait les gouvernements sur la nature de la crise et les mesures nécessaires.

#### Consultations

156. En fonction des estimations du degré de gravité de la situation alimentaire, le Directeur général pourrait convoquer des sessions extraordinaires du Comité aux termes du point II du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale, ou des consultations urgentes en vertu de l'article VI(6) de l'Acte constitutif, ou encore des réunions informelles du genre de celles convoquées à l'occasion de la situation d'urgence alimentaire en Afrique. D'autres consultations pourraient avoir lieu entre donateurs, entre pays exposés aux pénuries alimentaires ou entre pays donateurs et pays bénéficiaires de l'aide aux niveaux national/régional ou encore au niveau international. Le Comité a noté que diverses autres instances peuvent, de leur propre initiative, organiser des consultations, notamment le Conseil international du blé, le Comité de l'aide alimentaire, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire et le Conseil mondial de l'alimentation. L'ordre du jour exact de ces sessions devra être arrêté à la lumière des circonstances du moment.

157. Les principaux objectifs de consultations convoquées par le Directeur général en cas de pénurie alimentaire aiguë et de grande ampleur seraient les suivants:

- évaluer la gravité de la pénurie ou de la menace de pénurie;
- en évaluer à fond les causes;
- examiner les mesures de redressement possibles.

158. Le Comité a noté que le Groupe de travail n'a pu parvenir à un consensus au sujet de la proposition du Secrétariat visant à ce que les procédures, mécanismes et mesures correctives soient codifiés et consolidés dans un Mémoire d'entente et qu'il lui a laissé le soin de trancher. Plusieurs délégués ont déclaré qu'à leur avis le projet de Mémoire d'entente, serait volontaire et souple et a le mérite de réunir, dans un texte succinct, les points de discussion et les principales lignes d'action qui seraient examinés lors des consultations réunies par le Directeur général en cas de pénurie alimentaire aiguë et de grande ampleur. Plusieurs autres délégués ont déclaré qu'ils n'étaient pas habilités à discuter ou adopter un tel Mémoire d'entente en raison de ses connotations juridiques et de la forme contraignante de son contenu. A leur avis, ce Mémoire d'entente n'est ni nécessaire ni souhaitable et pourrait compromettre les discussions relatives à une nouvelle Convention sur le commerce du blé. Certains délégués ont souligné que le projet de Mémoire d'entente du Secrétariat, qui est compris dans le rapport du Groupe de travail ad hoc (Annexe II du document: CFS: 81/4) devrait être annexé au rapport du Comité pour que le Conseil puisse s'y référer facilement, car il contient certains éléments utiles concernant la sécurité alimentaire mondiale. Certains autres délégués se sont opposés à cette suggestion et ont affirmé qu'en raison de l'adoption de l'ordre du jour des consultations et mesures éventuelles, la proposition est désormais sans objet et qu'il n'y a pas lieu de la transmettre au Conseil même à titre de référence. En l'absence de consensus, le Comité n'a pas donné suite aux propositions du projet de Mémoire d'entente du Secrétariat 1/.

159. Procédures, mécanismes et mesures correctives: Afin que le mécanisme de consultations en cas d'urgence alimentaire donne les meilleurs résultats possibles, à un moment où la sauvegarde de vies innombrables dépend de la rapidité de réaction, le Comité a estimé qu'il serait souhaitable d'identifier les questions à étudier et les mesures correctives et préventives qui pourraient être prises à titre volontaire pour faire face aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur. Un tel ordre du jour fournirait un cadre cohérent et logique dans lequel les consultations pourraient étudier de manière systématique les divers éléments du problème et les mesures requises. Il ne serait pas exhaustif et n'impliquerait pas davantage que toutes les mesures possibles devraient absolument être examinées pour chaque pénurie. Les caractéristiques particulières de chaque pénurie alimentaire détermineraient les questions à examiner et le type de mesures à mettre en oeuvre. En outre, les mesures correctives devraient être conformes à la législation et aux critères au niveau national. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a adopté, en vue des consultations qui pourraient être convoquées par le Directeur général, l'ordre du jour suivant des débats et mesures qui pourraient être considérées comme nécessaires.

Ordre du jour des consultations et mesures éventuelles destinées 2/  
à parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur

A. Préparation au niveau national

Au cours des consultations, il faudrait passer en revue les mesures prises par les pays pour faire jouer les dispositifs nationaux ou régionaux de prévention, notamment:

- i) estimation de la situation alimentaire, des disponibilités intérieures et des besoins d'urgence des différentes catégories de population, y compris les effets sur la situation nutritionnelle, et l'échelonnement et la composition des approvisionnements nécessaires; évaluation des besoins de remise en marche de la production et de la commercialisation, y compris des besoins en semences et autres facteurs de production, et prévention des pertes après récolte;

1/ Le délégué de la Colombie s'est opposé à l'adoption de ce paragraphe car il jugeait nécessaire de faire figurer le projet de Mémoire d'entente en annexe au rapport et il a réservé sa position afin de l'expliquer à la prochaine réunion du Conseil.

2/ Il a été convenu que, dans l'utilisation du "Programme de consultations et mesures possibles pour parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur", on veillera à se référer à l'ensemble du paragraphe 159.

- ii) déblocage des réserves nationales ou régionales d'urgence;
- iii) planification des achats d'approvisionnements locaux et d'importation;
- iv) organisation du mouvement des disponibilités de manière qu'elles parviennent en temps voulu aux zones affectées, y compris mobilisation des moyens de transport;
- v) création, dans la mesure du possible, de projets "vivres contre travail";
- vi) arrangements administratifs spéciaux en vue des opérations d'urgence, y compris le recours aux moyens de grande information;
- vii) actions régionales visant à coordonner les importations alimentaires en tenant compte des besoins des pays sans littoral et en échelonnant les importations.

B. Préparation au niveau international

Au cours des consultations il faudrait, le cas échéant, examiner les points suivants:

i) Echange d'informations

Echange d'informations sur l'offre et la demande d'aliments de base, y compris, entre autres: disponibilités et engagements au titre de l'aide alimentaire; disponibilités de l'offre à l'exportation; besoins d'importation et stocks, en particulier fourniture par les principaux pays importateurs de données sur les stocks et les besoins d'importation; financement des importations alimentaires; problèmes logistiques de transport, d'expédition et de manutention; enfin, fourniture d'engrais et autres facteurs de production.

ii) Aide alimentaire

- a) mesures bilatérales visant à accroître les disponibilités alimentaires, y compris le recours aux réserves d'aide alimentaire dans les pays donateurs;
- b) disponibilités de ressources dans le cadre de la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) et actions entreprises pour encourager les donateurs, notamment les nouveaux donateurs, à étoffer leurs contributions;
- c) adéquation de l'aide alimentaire disponible, surtout en situation de pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur, et actions entreprises pour encourager les donateurs, notamment les nouveaux donateurs, à accroître leurs contributions à l'aide alimentaire afin d'atteindre l'objectif des 10 millions de tonnes, compte dûment tenu de toutes les décisions et des responsabilités du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire - notamment en ce qui concerne la RAIU - ainsi que de celles du Comité de l'aide alimentaire, en vertu particulièrement de l'article IV de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980;
- d) moyens d'accorder la priorité aux pays déficitaires à faible revenu dans l'allocation des ressources d'aide alimentaire, compte dûment tenu des besoins d'aide alimentaire d'autres pays en développement pour appuyer des projets expressément destinés aux couches les plus pauvres de leur population.

iii) Autres formes d'aide, tant bilatérale que multilatérale, aux pays en développement souffrant de pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur

- a) Aide à l'accroissement de la production agricole, notamment par l'assistance technique, par la fourniture d'engrais, soit sur une base bilatérale, soit par le canal du Programme international d'approvisionnement en engrais, ainsi que d'autres facteurs de production, tels que pesticides et semences aux pays en développement à faible revenu, compte tenu du fait que les stocks de semences ordinaires dans les pays en développement peuvent aller à la consommation humaine en temps de pénuries alimentaires aiguës;

- b) Aide au renforcement des systèmes de sécurité alimentaire, notamment des dispositifs d'entreposage des vivres, de distribution et d'information;
- c) Aide financière ou crédits d'urgence, pour promouvoir l'accroissement des importations alimentaires en temps de nécessité, compte dûment tenu de toute recommandation formulée par le Fonds monétaire international ou d'autres institutions internationales à cet égard;
- d) Mesures prises par les pays en développement pour s'entraider avec les pays en détresse grâce, si possible, à l'échange entre eux de disponibilités alimentaires à titre bilatéral ou dans le cadre des programmes régionaux de sécurité alimentaire, ou encore moyennant une assistance financière pour couvrir les besoins d'importations alimentaires.

iv) Stocks

- a) Application et gestion des politiques nationales de stockage de céréales vivrières et nécessité d'approvisionnements supplémentaires, y compris déblocage éventuel des stocks pour faire face aux besoins de consommation urgents des pays importateurs, notamment des pays en développement, comme spécifié au point II(ii) du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale, tel qu'adopté, compte dûment tenu des dispositions pertinentes d'une nouvelle Convention sur le commerce du blé. Ainsi qu'il est indiqué au point II(ii) du Plan d'action, les stocks détenus en conformité de l'Engagement devraient être débloqués en cas de mauvaises récoltes, de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, ou de prix élevés, de manière à assurer le maintien d'un flux régulier d'approvisionnements alimentaires tant sur les marchés intérieurs que sur le marché international à des prix qui soient équitables pour les consommateurs et rémunérateurs pour les producteurs; à éviter les pénuries alimentaires aiguës; et à permettre aux pays en développement de satisfaire leurs besoins d'importation à des conditions raisonnables et sans conséquences fâcheuses pour leur développement économique;
- b) Fonctionnement et gestion des dispositifs de stockage régionaux et sous-régionaux entre pays en développement.

v) Autres mesures visant à accroître les disponibilités alimentaires

- a) Mesures prises par les pays importateurs, y compris les pays à faible revenu pour garantir que les importations alimentaires soient utilisées pour couvrir les besoins urgents de consommation humaine plutôt que pour constituer des stocks ou à d'autres fins moins indispensables pendant une période de pénurie alimentaire aiguë;
- b) Mesures prises par les pays exportateurs et importateurs pour accroître les disponibilités alimentaires afin de répondre aux besoins urgents de consommation, notamment mesures tendant à intensifier la production vivrière dans les pays exportateurs et importateurs, à faciliter et à encourager les exportations de denrées ou à optimiser les quantités de vivres disponibles pour la consommation humaine;
- c) Mesures susceptibles d'être prises pour ajuster la production vivrière nationale, l'utilisation dans les pays et les disponibilités de produits alimentaires du commerce international afin d'augmenter les quantités de vivres à la disposition des pays dans le besoin, pendant les périodes de pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur.

vi) Problèmes logistiques

- a) Mesures possibles pour remédier aux goulets d'étranglement dans la logistique et les transports qui empêchent l'acheminement et la manutention rapides des vivres pour répondre aux besoins d'urgence, ainsi que mesures spéciales pour modifier la destination des expéditions d'aide alimentaire et (ou) leur donner la priorité absolue afin de satisfaire les besoins alimentaires d'urgence en cas de pénurie alimentaire aiguë, notamment mesures pour disposer de tonnage sur les navires pour l'expédition des cargaisons et de contributions en espèces pour couvrir les dépenses de fret.

vii) Coordination

- a) Mesures destinées à améliorer la coordination entre donateurs bilatéraux et multilatéraux et autres institutions internationales, de manière que les efforts se complètent et ne fassent pas double emploi ou se contrarient.

Les consultations au sein d'organes de la FAO tels que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale devraient tenir compte des mesures qui pourraient être arrêtées dans d'autres instances compétentes pour veiller à ce que les actions entreprises soient bien celles qui conviennent pour répondre aux besoins de la sécurité alimentaire mondiale.

V. EXAMEN DES ARRANGEMENTS SPECIAUX POUR L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

160. Le Comité était convenu, à sa cinquième session, que l'un des principaux domaines d'activités de son futur programme de travail consisterait à examiner l'assistance à la sécurité alimentaire. Le Plan d'action prévoit que le Comité doit passer en revue les activités du Programme FAO d'assistance à la sécurité alimentaire, identifier les lacunes de l'assistance par rapport aux besoins des programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et suggérer des moyens de répondre à leurs besoins. Le Comité a procédé à cet examen sur la base des documents CFS: 81/5 et CFS: 81/Inf.5.

161. Les délégués de plusieurs pays en développement ont exprimé leur gratitude pour l'assistance bilatérale et multilatérale dont ont bénéficié leurs programmes de sécurité alimentaire. Ils ont informé le Comité des lacunes de cette assistance par rapport à leurs besoins. Notamment, ils ont souligné que le manque de capacité d'entreposage, en particulier en années de récolte particulièrement bonne, a des effets négatifs immédiats tels que: excédents commerciaux et pertes de récoltes, d'où manque d'incitation économique à la production pour la campagne suivante; difficultés pour le programme d'achats du gouvernement; incapacité de constituer des réserves en prévision d'éventuelles mauvaises récoltes.

162. Le Comité a noté que, selon le Secrétariat, le déficit de financement actuel de la capacité d'entreposage des céréales pour la constitution de réserves dans les pays en développement (Chine non comprise) pourrait atteindre 2,6 milliards de dollars et que les besoins d'investissements supplémentaires à consacrer à l'entreposage des céréales au cours des dix prochaines années sont estimés à 10,5 milliards de dollars, dont 2 milliards pour les réserves. Quelques délégués, considérant qu'un investissement de cette ampleur devrait être réalisable au cours de la décennie, ont souligné qu'il conviendrait d'insister sur la nécessité d'employer des techniques appropriées pour la construction d'installations d'entreposage adaptées aux conditions locales, et de promouvoir l'échange d'expériences techniques entre pays en développement. Certains délégués ont souligné que l'entreposage des céréales n'est qu'un des nombreux éléments importants des programmes de sécurité alimentaire, qui ont tous besoin de moyens financiers.

163. Le Comité a été informé par plusieurs délégués de l'assistance fournie par leur pays pour aider des pays en développement à renforcer leur sécurité alimentaire, et des systèmes de coordination de leurs programmes d'aide bilatérale avec le PASA. On a vivement approuvé l'expansion récente des activités de la Banque mondiale en matière d'entreposage des céréales. On a fait l'éloge de l'inventaire qu'a fait la FAO des projets de sécurité alimentaire

financés par des sources tant bilatérales que multilatérales qui, bien qu'incomplet, a été considéré comme utile pour coordonner les efforts d'assistance de tous les organismes. Le Comité estime que tous les pays, y compris ceux de l'OPEP et les pays à économie centralement planifiée, devraient être invités à participer à la fourniture de renseignements et de ressources au PASA et aux autres activités d'aide au développement intéressant la sécurité alimentaire.

164. Le Comité a souscrit aux activités pratiques entreprises, aux niveaux national et régional, par le Programme d'assistance à la sécurité alimentaire (PASA) de la FAO. Il s'est félicité des contributions déjà apportées au PASA, sous forme de fonds fiduciaires, par l'Autriche, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse, ainsi que des nouvelles contributions annoncées au cours de la sixième session par les délégués de la Belgique et du Japon. Le délégué de la Finlande a informé le Comité que son gouvernement étudie aussi la possibilité d'offrir une contribution au PASA. Le Comité a appris que d'autres pays donateurs ont pris contact avec le Secrétariat en vue de financer éventuellement des projets du PASA. Quelques délégués ont indiqué que leurs gouvernements étaient disposés à envisager une participation à des projets régionaux, en temps opportun. Le Comité a noté la proposition du Directeur général tendant à inclure, parmi les objectifs du Programme, des stimulants économiques et sociaux en faveur de la production vivrière de base.

165. Le Comité a souligné qu'il convient de poursuivre l'effort de coordination des activités du Programme d'assistance à la sécurité alimentaire et du Programme d'action pour la prévention des pertes après récolte, car l'élimination des pertes de produits alimentaires est un moyen important d'accroître la sécurité alimentaire. Quelques délégués ont suggéré que l'examen que le Comité fera, à sa septième session, de l'aide à la sécurité alimentaire, couvre non seulement les opérations du PASA mais aussi celles d'autres programmes d'action spéciale de la FAO, dans la mesure où ceux-ci ont un rapport avec la sécurité alimentaire. Le Comité a suggéré qu'à un stade approprié on évalue les résultats des projets PASA afin de déterminer dans quelles mesures ils contribuent à améliorer la sécurité alimentaire, dans la perspective d'une réponse parfaitement intégrée aux besoins nationaux en matière de sécurité alimentaire.

#### VI. RAPPORT DE LA SESSION

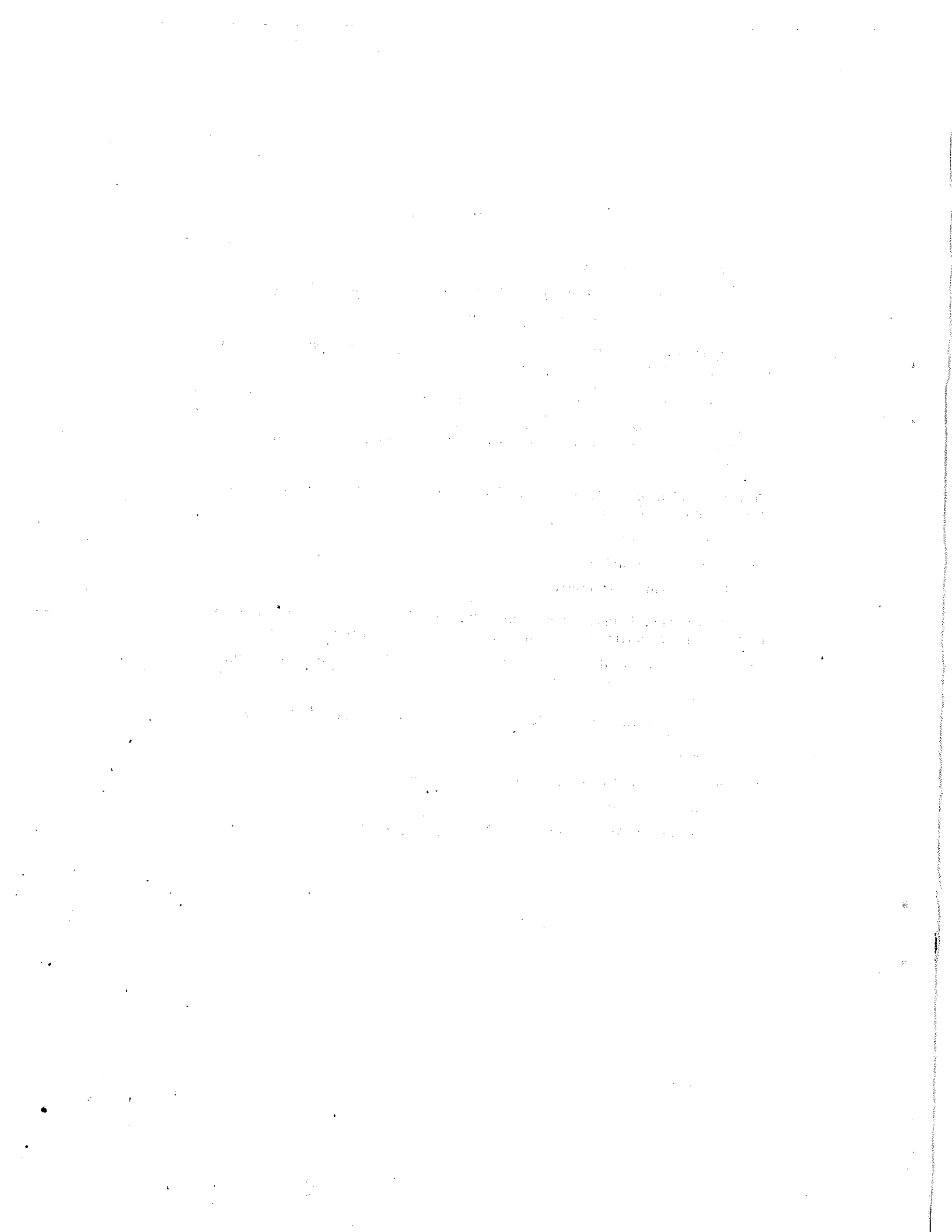
166. Conformément à l'article XXXIII.7 du Règlement général de l'Organisation, et à la Résolution XXII de la Conférence mondiale de l'alimentation, le Comité prie le Directeur général de communiquer le rapport de la présente session au Conseil mondial de l'alimentation lors de sa septième session,

#### VII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

167. Le Comité note que, conformément à son mandat, il doit normalement se réunir deux fois par exercice, mais peut tenir des sessions supplémentaires si les aléas de la sécurité alimentaire le justifient. Il convient de tenir sa septième session au Siège de la FAO, à Rome, en avril 1982, la date exacte devant être fixée par le Directeur général en accord avec le Président, compte tenu du calendrier des autres réunions pertinentes.

ANNEXE AORDRE DU JOUR

- I. QUESTIONS D'ORGANISATION
- a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier: pour décision
  - b) Composition du Comité: pour information
- II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DE L'ETAT DES STOCKS: pour discussion
- III. MOYENS DE PARER A DES PENURIES ALIMENTAIRES AIGUES ET DE GRANDE AMPLEUR -  
Rapport du Groupe de travail ad hoc chargé d'étudier les moyens de mieux parer à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur: pour discussion et recommandation
- IV. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE: pour discussion et recommandation
- a) Mesures nationales
  - b) Mesures régionales
  - c) Mesures internationales
- V. EXAMEN DES ARRANGEMENTS SPECIAUX POUR L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT: pour discussion et recommandation
- a) Identification des lacunes que présente l'assistance aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et moyens de répondre aux besoins
  - b) Assistance multilatérale et bilatérale à la sécurité alimentaire
- VI. AUTRES QUESTIONS
- a) Organisation de la septième session: pour décision
  - b) Questions diverses
  - c) Rapports au Conseil de la FAO: pour adoption





APPENDIX B  
ANNEXE B  
APENDICE B  
المرفق ب

قائمة بأسماء المندوبين والمراقبين  
LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS  
LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS  
LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

Chairman/Président/Presidente:

Horatio Mends (Ghana)

Vice-Chairmen/Vice-Présidents/Vicepresidentes:

J.C. Sainsbury (Australia)

A. Sonnenholzner (Ecuador)

P. Vándor (Hungary)

Moustafa Hamdoun (Iraq)

مصطفى حمدون (العراق)

MEMBERS OF THE COMMITTEE

MEMBRES DU COMITE

MIEMBROS DEL COMITE

ALGERIA/ALGERIE/ARGELIA / الجزائر  
Rabah Mechhoud  
Ministre Conseiller de l'Ambassade  
d'Algérie  
Rome

AUSTRIA /AUTRICHE  
Hermann Redl  
Federal Ministry of Agriculture  
and Forestry  
Vienna

ANGOLA  
Augusto Caetano Joao  
Directeur du Cabinet du Plan  
du Ministère de l'agriculture  
Luanda

BANGLADESH  
Ataul Haq  
Joint Secretary  
Ministry of Food  
Dacca

ARGENTINA/ARGENTINE  
Fernando Petrella  
Representante Permanente Titular ante FAO  
Embajada de Argentina  
Roma

Shahed Latif  
Alternate Permanent  
Representative to FAO  
Embassy of Bangladesh  
Rome

Carlos D. Sánchez Avalos  
Representante Permanente  
Alternante ante la FAO  
Roma

D. Rettie  
Project Manager F.S.A.S.  
Dacca

AUSTRALIA/AUSTRALIE  
J.C. Sainsbury  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Australia  
Rome

BELGIUM/BELGIQUE/BELGICA  
Guy Stuyck  
Ambassadeur, Représentant permanent  
de la Belgique auprès de la FAO  
Ambassade de la Belgique  
Rome

R. Fisher  
International Relations Branch  
Department of Primary Industry  
Canberra

J.P. Warnimont  
Représentant permanent adjoint  
de la Belgique auprès de la FAO  
Ambassade de la Belgique  
Rome

R.E. Stensholt  
Counsellor (Development Assistance)  
Australian Embassy  
Rome

M. Vandeputte  
Chef de Service  
Ministère de l'agriculture  
Bruxelles

BELGIUM/BELGIQUE/BELGICA (Cont'd)

J. Thinsy  
Conseiller-Adjoint  
Ministère des affaires étrangères  
Bruxelles

Erik Martens  
Secrétaire d'administration  
Administration générale de la  
coopération au développement,  
Bruxelles

BENIN

F. d'Almeida  
Directeur adjoint de l'agriculture  
Porto-Novo

BURUNDI

Sicaire Bukuru  
Directeur du Cabinet du Ministère  
de l'agriculture-élevage  
Burundi

CAMEROON/CAMEROUN/CAMERUN

A.G. Ngongi Namanga  
First Secretary  
Embassy of Cameroon  
Rome

CANADA

K.R. Higham  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Canada  
Rome

R. Sallery  
UN Programmes Division  
Canadian International Development Agency  
Hull (Quebec)

Ms. V.F. Wightman  
Commodity Trade Policy Branch  
Dept. of Industry, Trade and Commerce  
Ottawa

R. MacIntosh  
Department of External Affairs  
Ottawa

CHILE/CHILI

Ms. Magdalena Balduzzi  
Representante Alterno de Chile ante la FAO  
Roma

COLOMBIA/COLOMBIE

G. Bula Hoyos  
Embajador de Colombia ante la FAO  
Roma

Ms. Maritza Concha P.  
1<sup>er</sup> Secretario de la  
Embajada de Colombia ante la FAO  
Roma

J. Godin Diaz  
3<sup>er</sup> Secretario de la  
Embajada de Colombia ante la FAO  
Roma

G. Anzola  
Departamento Nacional de Planeación  
Bogotá

COSTA RTCA

Marco A. Calvo Mata  
Representante Permanente Alterno  
ante la FAO  
Embajada de Costa Rica  
Roma

CUBA

P.A. Morales Carballo  
Representante Permanente de Cuba  
ante la FAO  
Roma

S.C. Grafila  
Comité Estatal de  
Colaboración Económica  
La Habana

CYPRUS/CHYPRE/CHIPRE

Fotis G. Poulides  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Cyprus  
Rome

DENMARK/DANEMARK/DINAMARCA

J.S. Nielsen  
Head of Division  
Ministry of Agriculture  
Copenhagen

J. Glistrup  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Denmark  
Rome

ECUADOR/EQUATEUR

Polibio Cordova  
Subsecretario General  
Ministerio de Agricultura y Ganadería  
Quito

H. Cueva  
Representante Permanente Alterno  
ante la FAO  
Roma

EGYPT/EGYPTE/EGIPTO / مصر

Y.A. Hamdi  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Egypt  
Rome

EL SALVADOR

Ivo P. Alvarenga  
Embajador de El Salvador ante la FAO  
Embajada de El Salvador  
Roma

J.M.D. García  
Representante Permanente  
Alterno ante la FAO  
Embajada de El Salvador  
Roma

EQUATORIAL GUINEA/GUINEE EQUATORIALE/  
GUINEA ECUATORIAL

Anatolio Ndong MBA  
Director Técnico de Ganadería  
Ministerio de Agricultura, Ganadería,  
Pesca y Forestal  
Malabo

Faustino Nguema Esono Afang  
Primer Secretario de la Embajada de  
Guinea Ecuatorial  
Madrid

FINLAND/ FINLANDE/FINLANDIA

A. Lutz  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Finland  
Rome

Seppo Koivula  
Director  
Finnish State Granary  
Helsinki

FRANCE/FRANCIA

P. Elmanowsky  
Administrateur civil  
Secrétaire général du Comité interministériel  
pour l'agriculture et l'alimentation  
Paris

Ms. M. Musso  
Secrétaire des affaires étrangères  
Direction des Nations Unies et  
Organisations internationales,  
Ministère des affaires étrangères  
Paris

G. Viguié  
Attaché d'administration centrale  
Ministère de l'agriculture  
Paris

M. M. Godard  
Attaché O.N.I.C.  
Paris

GERMANY, F.R./ALLEMAGNE, R.F./ALEMANIA, R.F.

P. Baron  
Regierungsdirektor  
Deputy Head of Section  
Ministry of Food, Agriculture and Forestry  
Bonn

H. Wetzell  
Regierungsdirektor  
Federal Ministry for Economic Cooperation  
Bonn

Lothar Koch  
Regierungsrat  
Bundesfinanzministerium  
Bonn

GHANA

Salih Alhassan Bin  
Principal Secretary  
Ministry of Agriculture  
Ghana

Y. Atta-Konadu  
Director of Agricultural Economy  
Accra

H. Mends  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Ghana  
Rome

M. Mensah  
Advisor  
Embassy of Ghana  
Rome

GREECE/GRECE/GRECIA

N.A. Saltas  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Greece  
Rome

GUINEA/GUINEE

S.M. Camara  
Représentant permanent adjoint auprès  
de la FAO  
Ambassade de Guinée  
Rome

GUINEA-BISSAU/GUINEE BISSAU

C.A. Schwarz da Silva  
Directeur de la recherche agronomique  
Guinée Bissau

HONDURAS

Alejandro Banegas  
Embajador Honduras ante la FAO  
Representación Permanente de Honduras  
ante la FAO  
Rome

HUNGARY/HONGRIE/HUNGRIA

P. Vándor  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Hungary  
Rome

INDIA/INDE

B.S. Raghavan  
Additional Secretary  
Department of Food  
New Delhi

S. Ramadhar  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of India  
Rome

INDONESIA/INDONESIE

S. Atmadja  
Deputy Director, National Logistics Agency  
Jakarta

S. Yahya  
Senior Official, Ministry of Agriculture  
Jakarta

H. Harjono  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Indonesia  
Rome

Y. Prasta  
Senior Official, National Logistics Agency  
Jakarta

S. Husen  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Indonesia  
Rome

IRAN

Keyvan Rahnama  
Permanent Representation of Iran to FAO  
Rome

IRAQ/المراق

Mustafa Hamdoun  
Permanent Representative to FAO  
Permanent Representation of Iraq to FAO  
Rome

Hazem Fadhli Najeb  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Rome

IRELAND/IRLANDE/IRLANDA

Ms. Nuala Rayel  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Ireland  
Rome

ISRAEL

Y. Pridan  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Israel  
Rome

ITALY/ITALIE/ITALIA

A. Perovich  
Ministero dell'Agricoltura  
Roma

G. Previti  
Ministero del Tesoro  
Roma

Ms. P.G. Rossi  
First Secretary  
Italian Permanent Mission to FAO  
Rome

IVORY COAST/COTE-D'IVOIRE/COSTA DE MARIIL

A.P.D. Tance  
Représentant permanent adjoint auprès  
de la FAO  
Ambassade de la Côte-d'Ivoire  
Rome

JAMAICA/JAMAIQUE

Ms. O. Strachan  
Acting Director, Planning and Policy  
Review Division  
Ministry of Agriculture  
Kingston

JAPAN/JAPON

I. Taki  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Japan  
Rome

Masahiro Fujii  
Senior Official  
International Department  
Ministry of Agriculture, Forestry  
and Fisheries  
Tokyo

M. Morimoto  
Alternate Permanent Representative to  
FAO  
Embassy of Japan  
Rome

KENYA

P.M. Amukoa  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Kenya Mission to FAO  
Rome

E.N. Birichi  
Assistant Agricultural Attaché  
Kenya High Commission  
London

KOREA, REP. OF / COREE, REP. DE / COREA, REP. DE

Dong-bai Lee  
Agricultural Attaché and  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Korea  
Rome

Chong-Ook Seo  
Assistant Agricultural Attaché and  
Assistant Permanent Representative to FAO  
Embassy of Korea  
Rome

LIBERIA

Arthur Siaway  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Liberia  
Rome

P.D. Youn  
Project Manager  
Monrovia

MADAGASCAR

T.C. Rajaona  
Représentant permanent adjoint auprès  
de la FAO  
Ambassade de Madagascar  
Rome

MALAYSIA/MALAISIE/MALASIA

Mohd-Yasin  
Assistant Agricultural Attaché  
Embassy of Malaysia  
Rome

MALTA/MALTE

I. Moscovits  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Malta  
Rome

V. Buhagiar  
Administrative Officer  
Department of Trade  
Valetta

MAURITANIA/MAURITANIE / موريتانيا

Ahmed Salem Ould Moloud  
Directeur adjoint de l'agriculture  
Nouakchott

MEXICO/MEXIQUE

F. Martínez Gómez  
Consejero Agrícola  
Representación Permanente de México  
ante la FAO  
Roma

Carlos G. Arciniega  
Agregado de la Secretaría de  
Educación Pública en la  
Representación Permanente en FAO  
Roma

MOROCCO/MAROC/MARRUECOS / المغرب

M. Qarouach  
Attaché de Cabinet du Ministre  
Ministère de l'agriculture et de la  
Réforme agraire  
Rabat

Maria Amine  
Chef du Bureau de nutrition  
Ministère de l'agriculture et de la  
Réforme agraire  
Rabat

NETHERLANDS/PAYS-BAS/PAISES BAJOS

J. Sonneveld  
Permanent Representative to FAO  
Permanent Representation of Netherlands  
to FAO  
Rome

J.B. Visser  
Directorate International Economic Affairs  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
The Hague

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZELANDE/NUEVA ZELANDIA

W. Cochrane  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of New Zealand  
Rome

G.J. Boxall  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of New Zealand  
Rome

NICARAGUA

Humberto Carrión  
Representante Permanente Alterno ante  
la FAO  
Embajada de Nicaragua  
Roma

NIGERIA

J.D. Alabi  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Nigeria  
Rome

Ms. Abolarin  
Statistician, Agricultural Planning Dept.  
Lagos

NORWAY/NORVEGE/NORUEGA

E.M. Bull  
Counsellor  
Royal Ministry of Foreign Affairs  
Oslo

Stein V. Hagen  
Alternate Permanent Representative  
to FAO  
Embassy of Norway  
Rome

PAKISTAN

Mohsin Muhammad  
Joint Secretary  
Ministry of Food and Agriculture  
Islamabad

Parvez Masud  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Pakistan  
Rome

PANAMA

Ms. M. Ivankovich de Arosemena  
Embajador de Panamá ante la FAO  
Representación Permanente ante la FAO  
Roma

A. Acuña  
Representante Permanente Alterno ante la FAO  
Misión Permanente ante FAO  
Roma

PERU/PEROU

L. Valdivia Avalos  
Representante Permanente ante la FAO  
Representación Permanente ante la FAO  
Roma

PHILIPPINES/FILIPINAS

H. Carandang  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of the Philippines  
Rome

Ms. M.L. Gavino  
Agricultural Analyst  
Embassy of the Philippines  
Rome

PORTUGAL

J.M. Bulhão Martins  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Portugal  
Rome

ROMANIA/ROUMANIE/RUMANIA

T. Mircea  
Représentant permanent adjoint auprès  
de la FAO  
Ambassade de Roumanie  
Rome

RWANDA

D. Nsabimana  
Directeur général de l'agronomie  
Kigali

SENEGAL

F.M. Gueye  
Conseiller technique du Ministre du  
développement rural  
Dakar

Sidaty Aidara  
Représentant permanent adjoint  
Ambassade du Sénégal  
Rome

Mamadou Lo  
Ingénieur agronome  
Dakar

SIERRA LEONE/SIERRA LEONA

T.E.C. Palmer  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Sierra Leone  
Rome

SOMALIA/SOMALIE

M.M. Hassan  
Technical Director  
Mogadishu

SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA

Jesús Miranda de Larra  
Representante Permanente  
Embajada de España  
Roma

Ms. A. Caverio  
Representante Permanente Adjunta  
Embajada de España  
Roma

SRI LANKA

A.F. Wijemanne  
Ambassador to FAO  
Embassy of Sri Lanka  
Rome

A.H. Seneviratne  
First Secretary  
Embassy of Sri Lanka  
Rome

SUDAN/SOUDAN السودان

M. A.M. Ibrahim  
Alternate Permanent Representative  
Embassy of Sudan  
Rome

SWEDEN/SUEDE/SUECIA

R. Akesson  
Head of Section  
Ministry of Agriculture  
Stockholm

Erland Karlsson  
Head of Section  
Swedish Agricultural Marketing Board  
Joenkoeeping

G. André  
Agricultural Counsellor  
Embassy of Sweden  
Rome

K.E. Norrman  
Counsellor  
Embassy of Sweden  
Rome

SWITZERLAND/SUISSE/SUIZA

T. Glaser  
Représentant permanent de la Suisse  
auprès de la FAO  
Ambassade de Suisse  
Rome

R. Brugger  
Chef, Secrétariat FAO  
Office fédéral de l'agriculture  
Département fédéral de l'économie publique  
Berne

TANZANIA/TANZANIE

J. Silvan Mtenga  
Minister Counsellor (Agriculture)  
Embassy of Tanzania  
Rome

THAILAND/THAILANDE/TAILANDIA

Vanrob Isarankura  
Permanent Representative to FAO  
and Agricultural Counsellor  
Embassy of Thailand  
Rome

TUNISIA/TUNISIE/TUNEZ / تونس

M. Lassad Mouafak  
Directeur général adjoint  
Office des céréales  
Tunis

A. Chouchane  
Ingénieur principal  
Direction de la planification au  
Ministère de l'agriculture  
Tunis

TURKEY/TURQUIE/TURQUIA

A. Ozturk  
Agricultural Counsellor  
Embassy of Turkey  
Rome

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/REINO UNIDO

P.S. McLean  
Permanent Representative to FAO  
British Embassy  
Rome

B. Cawthorn  
Principal, External Relations Division  
Ministry of Agriculture, Fisheries & Food  
London

C.R. Mylchreest  
Senior Executive Officer  
Cereal Division  
Ministry of Agriculture, Fisheries & Food  
London

UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS  
D'AMERIQUE/ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

D. Smith  
Chief, Food Policy and Programme Division  
Bureau of Economics and Business  
Department of State  
Washington, D.C.

A.E. Guroff  
Attaché for UN Food and Agricultural  
Affairs  
Embassy of the United States of America  
Rome

J.P. Rudbeck  
Deputy Director  
Grain and Feed Division  
Foreign Agricultural Service  
Department of Agriculture  
Washington, D.C.

URUGUAY

J. Piriz Jorge  
Representante Permanente Alterno ante  
la FAO  
Embajada del Uruguay  
Roma

VENEZUELA

H. Hernandez Carabaño  
Embajador, Representante Permanente ante  
la FAO, Embajada de Venezuela  
Roma

H. Claverie R.  
Ministro Consejero  
Embajada de Venezuela  
Roma

Ms. M.I. Casellas  
Consejero  
Embajada de Venezuela  
Roma

YEMEN ARAB REPUBLIC/REPUBLIQUE ARABE DU  
YEMEN/REPUBLICA ARABE DEL YEMEN

M.H. Gagman  
Deputy Minister of Agriculture and  
Fisheries  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
Sana'a

H.A. El Huraibi  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Yemen Arab Republic  
Rome

YUGOSLAVIA/YOUGOSLAVIE

M. Zjalić  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Yugoslavia  
Rome

ZAIRE/ZAIRE

M.M. Mapela  
Représentant permanent suppléant  
auprès de la FAO  
Ambassade du Zaïre  
Rome

ZAMBIA/ZAMBIE

N.E. Mumba  
Director of Agriculture  
Lusaka

B.E. Phiri  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Zambia  
Rome



OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT MEMBERS OF COMMITTEE  
OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES NE SIEGEANT PAS AU COMITE  
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS QUE NO SON MIEMBROS DEL COMITE

BRAZIL/BRESIL/BRASIL

Arrhenius F.M. de Freitas  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Brazil  
Rome

G. de Barros Carvalho e Mello Mourão  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Brazil  
Rome

BULGARIA/BULGARIE

L. Djilianov  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Bulgaria  
Rome

BURMA/BIRMANIE/BIRMANIA

U Khin Maung Lay  
Ambassador and Permanent Representative  
to FAO  
Embassy of Burma  
Rome

DEMOCRATIC PEOPLE'S REP. OF KOREA/  
REP. POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE/  
REP. POPULAR DEMOCRATICA DE COREA

Kim Tae Ryong  
Permanent Representative to FAO  
Permanent Representation to FAO  
Rome

O Myong Sung  
Alternate Representative to FAO  
Permanent Representation to FAO  
Rome

DOMINICAN REPUBLIC/REPUBLIQUE DOMINICAINE/  
REPUBLICA DOMINICANA

Ms. J. Guzmán Sánchez  
Ministro Consejero, Encargado de Negocios, A.I.  
Embajada Dominicana  
Roma

LIBYA/LIBYE/LIBIA / ليبيا

M.S. Zehni  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of Liberia  
Rome

VIET NAM

Mai-Luong  
Représentant permanent adjoint auprès  
de la FAO  
Ambassade du Viet Nam  
Rome

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY  
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE  
COMUNIDAD ECONOMICA EUROPEA

G. Bruderer  
 Administrateur principal  
 Bruxelles

M. Franco  
 Direction générale du développement  
 Bruxelles

HOLY SEE/SAINT-SIEGE/SANTA SEDE

Mgr. Agostino Ferrari-Toniolo  
 Permanent Observer to FAO  
 Vatican City

A. Fonseca  
 Civiltà Cattolica  
 Roma

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES/  
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES/  
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

UNICEF/FISE  
 J. McDougall  
 Consultant  
 New York

WFP/PAM/PMA  
 J. Moscarella  
 Economic Adviser  
 Rome

UNHCR/HCR/ACNUR  
 Ms. A. Prandi  
 Assistant  
 Rome

UNDRO  
 A. Wilmots-Vandendaele  
 Principal Officer  
 Geneva

Ms. G. Sagarra  
 Inter-agency Coordination Officer  
 Geneva

WFC  
 Ms. Z. Mesa  
 Economic Affairs Officer  
 Rome

IFAD/FIDA  
 T. van der Pluijm  
 Senior Economist  
 Economic and Planning Department  
 Rome

CATT  
 M. Østeras  
 Counsellor  
 Agriculture Division  
 Geneva

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/  
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/  
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

IWC/CIB/CIT  
 J.H. Parotte  
 Executive Secretary  
 London

CILSS  
 Abba Moussa  
 Directeur des ONG chargé de l'Aide d'urgence  
 Ouagadougou

OECD/OCDE  
 P. Dymock  
 Administrator  
 Paris

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/  
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES/  
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

IFAP/FIPA

J.H. Feingold  
Assistant Secretary General  
Paris

G. Pelà  
Liaison Officer  
Rome

WFTU/FSM

G. Casadei  
Permanent Representative to FAO  
Rome

LEAGUE OF RED CROSS SOCIETIES/  
LIGUE DES SOCIETES DE LA CROIX ROUGE/  
LIGA DE LAS SOCIEDADES DE LA CRUZ ROJA

S. Axell  
Permanent delegate to FAO  
Rome

CARITAS INTERNATIONALIS

A. Calvani  
Rome

Ms. Derna Carbella  
Rome

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

19

20

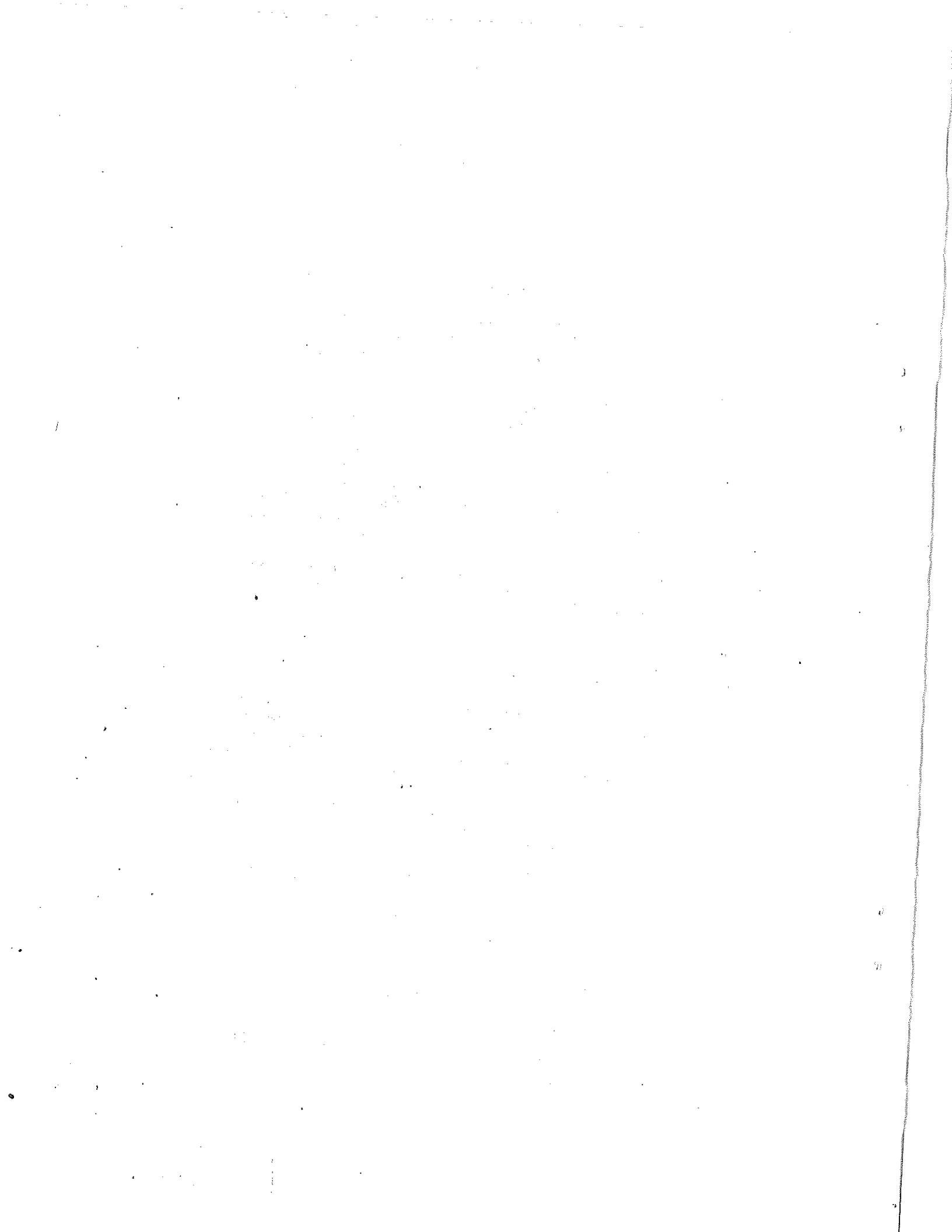
21

22

1957

ANNEXE CLISTE DES DOCUMENTS

- CFS: 81/1           Ordre du jour provisoire annoté
- CFS: 81/2           Evaluation de la situation actuelle de la  
sécurité alimentaire mondiale et des stocks  
mondiaux; perspectives à court terme
- CFS: 81/2 Sup.1    Evaluation de la situation actuelle de la sêcu-  
rité alimentaire mondiale et des stocks mondiaux,  
perspectives à court terme - mise à jour
- CFS: 81/3           Mise en oeuvre du Plan d'Action pour la sécurité  
alimentaire mondiale
- CFS: 81/4           Rapport du Groupe de travail ad hoc chargé d'étudier  
les moyens de parer aux pénuries alimentaires aiguës  
et de grande ampleur
- CFS: 81/5           Besoins des pays en développement pour l'assistance  
à la sécurité alimentaire: capacité d'entreposage de  
céréales
- CFS: 81/Inf.1       Liste des documents
- CFS: 81/Inf.2       Calendrier provisoire
- CFS: 81/Inf.3       Extraits des rapports des sessions récentes du Conseil  
de la FAO, du Comité des politiques et programmes d'aide  
alimentaire, du Conseil mondial de l'alimentation, du  
Conseil international du blé, du Fonds monétaire inter-  
national, et des conférences régionales de la FAO.
- CFS: 81/Inf.3  
Sup.1              Extrait du document "Stratégie internationale du dévelop-  
pement pour la troisième décennie des Nations Unies  
pour le développement"
- CFS: 81/Inf.3  
Sup.2              Extraits du rapport de la vingt-quatrième session du Groupe  
intergouvernemental sur le riz
- CFS: 81/Inf.3  
Sup.3              Extrait du rapport de la sixième session du Comité de  
l'agriculture.
- CFS 81/Inf.4        Liste des délégués
- CFS: 81/CRS.1       Liste des Membres au 1er avril 1981
- CFS: 81/CRS.2       Informations de base sur les stocks céréaliers de rapport



ANNEXE DCOMPOSITION DU COMITE  
(au 15 avril 1981)

Algérie  
 Allemagne, Rép. féd. d'  
 Angola  
 Argentine  
 Australie  
 Autriche  
 Bangladesh  
 Belgique  
 Bénin  
 Burundi  
 Cameroun  
 Canada  
 Chili  
 Chypre  
 Colombie  
 Congo, Rép. pop. du  
 Corée, Rép. de  
 Costa Rica  
 Côte-d'Ivoire  
 Cuba  
 Danemark  
 Egypte  
 El Salvador  
 Equateur  
 Espagne  
 Etats-Unis  
 Ethiopie  
 Finlande  
 France  
 Gabon  
 Ghana

Grèce  
 Guatemala  
 Guinée  
 Guinée-Bissau  
 Guinée équatoriale  
 Guyane  
 Honduras  
 Hongrie  
 Inde  
 Indonésie  
 Iraq  
 Iran  
 Irlande  
 Israël  
 Italie  
 Jamaïque  
 Japon  
 Kenya  
 Lesotho  
 Libéria  
 Madagascar  
 Malaisie  
 Malte  
 Maroc  
 Mauritanie  
 Mexique  
 Mozambique  
 Nicaragua  
 Nigéria  
 Norvège

Nouvelle-Zélande  
 Ouganda  
 Pakistan  
 Panama  
 Pays-Bas  
 Pérou  
 Philippines  
 Pologne  
 Portugal  
 Roumanie  
 Royaume-Uni  
 Rwanda  
 Sénégal  
 Sierra Leone  
 Somalie  
 Soudan  
 Sri Lanka  
 Suède  
 Suisse  
 Suriname  
 Tanzanie  
 Tchad  
 Thaïlande  
 Tunisie  
 Turquie  
 Uruguay  
 Venezuela  
 République arabe du Yémen  
 Yougoslavie  
 Zaïre  
 Zambie

L'évaluation de la situation mondiale de la sécurité alimentaire est l'une de vos principales fonctions continues. Etant donné la conjoncture, je ne saurais trop souligner l'importance de votre tâche. Le Conseil s'inspirera de votre évaluation pour déterminer les mesures que devraient adopter les gouvernements.

Parer aux pénuries. Un autre point important, inscrit à votre ordre du jour à la suite du rapport du groupe de travail spécial qui s'est penché sur ce problème, est la question des moyens de parer aux pénuries alimentaires de grande ampleur. A mon avis, ce groupe a émis des recommandations pratiques et utiles sur les points suivants: moyens d'améliorer les programmes nationaux dans ce domaine; élaboration d'indicateurs objectifs destinés à signaler d'éventuelles pénuries alimentaires; dispositifs de consultation et de coordination. Je voudrais tout particulièrement appeler votre attention sur le plan d'action proposé aux niveaux national et international. Je serais heureux d'avoir l'opinion du Comité sur ces importantes questions, que le Conseil examinera en juin.

L'aide alimentaire. Les niveaux actuels de l'aide alimentaire sont très loin de répondre aux besoins des pays en développement. La part de cette aide dans le total des importations alimentaires de ces pays diminue. Les ressources du PAM demeurent stationnaires en termes réels. Cette année, l'aide alimentaire ne dépassera guère 9 millions de tonnes. Certes, il est bon que la Convention relative à l'aide alimentaire ait été récemment prolongée de deux ans. Mais, alors que l'objectif minimum a été fixé à 10 millions de tonnes, nous constatons avec regret que les engagements au titre de cette Convention ne dépasseront pas le niveau actuel de 7,6 millions de tonnes.

Réserve alimentaire internationale d'urgence. Le mois prochain, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire poursuivra l'examen de la proposition tendant à transformer la Réserve alimentaire internationale d'urgence en une convention ayant force obligatoire. Je voudrais néanmoins rappeler qu'il faut disposer d'un mécanisme permettant d'atteindre effectivement l'objectif de 500 000 tonnes. Ce mécanisme doit être mis à la libre disposition du PAM.

A ce propos, je suis obligé d'appeler votre attention sur un fait préoccupant: à l'heure actuelle, le PAM ne peut utiliser directement qu'une très petite quantité - 52 392 tonnes - de vivres disponibles au titre de la Réserve.

Situations d'urgence. Ces facteurs sont d'autant plus alarmants que les crises alimentaires se multiplient. La situation est particulièrement grave en Afrique où, après deux années de mauvaises récoltes, 28 pays ont des déficits alimentaires anormaux. Rien que depuis le début de l'année, j'ai dû approuver 16 opérations d'aide alimentaire d'urgence pour un coût total de près de 48 millions de dollars. Et pourtant, je m'en rends parfaitement compte, nous ne pouvons accéder qu'à une faible partie des demandes pressantes que nous recevons. Le problème de l'assistance aux réfugiés en Afrique a pris des proportions si alarmantes que le Secrétaire général des Nations Unies a convoqué, conjointement avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation de l'unité africaine, une Conférence internationale sur l'aide aux réfugiés en Afrique, qui se réunira à Genève demain et après-demain. Nous estimons que, pour 1981 et 1982, les besoins d'aide alimentaire des 5 millions de réfugiés qui se trouvent actuellement en Afrique atteindront quelque 2 millions de tonnes de vivres pour un coût dépassant 900 millions de dollars.

A cet égard, je me félicite de l'appui fourni par certains pays donateurs à la suite de l'appel que j'ai lancé le 19 septembre dernier concernant les besoins d'aide alimentaire d'urgence en Afrique. Les promesses d'aide en produits alimentaires et les contributions en espèces annoncées pendant et après cette réunion à la suite de mon appel ont atteint environ 1,5 million de tonnes de céréales et 28 millions de dollars, qui serviront à l'achat de vivres, de moyens de transport et d'intrants agricoles de première nécessité. Je tiens à rendre un hommage particulier au Gouvernement italien pour sa contribution de 11 millions de dollars qui servira à procurer des moyens de transport, aux Pays-Bas pour leur contribution de 4,4 millions de dollars destinée à l'acquisition d'intrants agricoles, ainsi qu'à l'Algérie pour la contribution de 300 000 dollars versée en sus de sa contribution historique d'un demi-million de dollars, qui a fait d'elle le premier des pays de l'OPEP à contribuer à la Réserve alimentaire internationale d'urgence.



Un autre point important de votre ordre du jour a trait aux mesures prises pour mettre en oeuvre le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale. Le document dont vous êtes saisis rend compte d'un certain nombre de faits positifs ou prometteurs.

Mécanisme de financement alimentaire. Je suis heureux de dire que le Conseil d'administration du Fonds monétaire international travaille à l'élaboration d'un éventuel mécanisme de financement des importations alimentaires destiné à aider les pays à faible revenu. Je reste en contact permanent avec le Directeur général du Fonds pour veiller à ce que les mesures qui seront finalement soumises à l'approbation du FMI répondent bien aux objectifs de la sécurité alimentaire.

Aide à la sécurité alimentaire. Certains progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne les réserves régionales de sécurité alimentaire. Je constate avec joie que la réserve de sécurité alimentaire de l'ASEAN est maintenant opérationnelle et que des progrès tangibles ont été accomplis en Afrique de l'Ouest, où le Conseil des Ministres du CILSS a récemment donné son accord de principe aux conclusions de l'étude de faisabilité réalisée par la FAO touchant la constitution de réserves céréalières nationales et régionales au Sahel. Cette étude a identifié des besoins d'investissement et d'aide alimentaire qui s'élèvent à 217 millions de dollars environ, et le CILSS a demandé à la FAO de trouver des institutions susceptibles de les financer.

En outre, l'Organisation arabe pour le développement agricole prépare une étude exhaustive sur un programme de sécurité alimentaire pour les pays arabes. Les pays d'Afrique australe étudient des plans de coordination régionale des programmes nationaux de sécurité alimentaire. On a également entrepris de créer un fonds de secours en cas de catastrophe pour aider la région des Caraïbes.

Vous examinerez aussi l'aide que nous apportons aux pays en développement en matière de sécurité alimentaire. Les plus récentes études de la FAO montrent bien l'ampleur des besoins. Rien que pour l'entreposage des céréales, les besoins d'investissement des pays en développement (Chine non comprise) pourraient dépasser 10 milliards de dollars sur les dix prochaines années. Je voudrais donc vous inviter à étudier les moyens de mobiliser ultérieurement l'appui des donateurs au Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire.

Accélérer la production. Beaucoup des initiatives dont j'ai parlé sont conçues pour répondre aux problèmes immédiats et particulièrement urgents que posent les fluctuations annuelles des disponibilités; cependant, nous savons tous qu'à longue échéance seul un accroissement massif de la production, de l'autodépendance et de l'autosuffisance alimentaire (lorsque les conditions s'y prêtent) permettra d'assurer une sécurité alimentaire durable. C'est pourquoi, dans le prochain Programme de travail, je propose d'englober dans les activités du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire les stimulants économiques et sociaux nécessaires pour encourager la production de denrées vivrières de base. Chacun des pays en développement qui souffrent d'un déficit alimentaire croissant a le devoir de ré-examiner de très près sa politique de production agricole afin de relever la priorité qu'il réserve à l'alimentation dans son effort général de développement.

Monsieur le Président, l'avenir de la sécurité alimentaire est une source d'angoisse, mais il peut aussi être une source d'espoir à condition que votre Comité agisse résolument pour déterminer l'adoption des mesures dont on reconnaît d'ores et déjà la nécessité.

La sécurité alimentaire ne se mesure pas aux perspectives de récolte d'une seule campagne ni au niveau des réserves alimentaires. Nous devons être préparés à affronter le pire, non seulement cette année mais également dans celles qui suivront. Certes, nul ne saurait prévoir aujourd'hui l'ampleur et la nature exacte d'une éventuelle crise alimentaire; pourtant, si une catastrophe majeure devait s'abattre sur nous, il n'y aurait pas une minute à perdre.

Dispositif de secours. C'est pourquoi je prépare une série de plans et procédures "de secours" que l'on pourrait garder en réserve et mettre rapidement en action si les circonstances l'exigeaient, soit en 1981, soit dans les années à venir. Nous menons cette étude en collaboration avec le PAM, qui joue un rôle clé dans la coordination de l'aide alimentaire.

Ces mesures de précaution s'imposent d'autant plus qu'on n'a fait aucun progrès dans la voie d'une nouvelle Convention sur le commerce du blé; si les espoirs s'étaient concrétisés, cette convention aurait déjà établi un système solide de stocks de réserve et de prix stables. Il faut assurément poursuivre les efforts pour atteindre cet insaisissable accord. Mais, en attendant, il faut par tous les moyens mettre en oeuvre le Plan d'action sur la sécurité alimentaire mondiale que votre Comité lui-même a formulé voici un an.

Rôle du Comité. Tels sont les défis lancés au Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Non seulement vous traitez de l'un des problèmes les plus cruciaux du monde, mais encore vous êtes en mesure de peser sur les décisions politiques au plus haut niveau. C'est pourquoi j'ose espérer qu'indépendamment de votre participation active à la présente session vous poursuivrez vos efforts d'information auprès de vos collègues, dans vos capitales respectives et aux Nations Unies, afin de faire avancer la cause de la sécurité alimentaire mondiale ainsi que la mise en oeuvre de vos recommandations.

Certaines questions devront bien entendu être renvoyées à d'autres instances parce qu'elles doivent être examinées dans un plus large contexte de négociations; cependant, il faut se garder de tomber dans le piège que représente le renvoi systématique de l'examen d'une même question d'un organe à un autre. De telles manoeuvres ne font que provoquer des retards et éluder des solutions à la fois évidentes et nécessaires.

Je n'ai pas besoin de souligner que la FAO continuera de vous apporter son soutien constant afin que vos délibérations puissent être fécondes et efficaces. Personnellement, je ne pourrai pas rester à Rome pendant toute la durée de votre session, mais je suivrai vos débats de près et je forme des voeux pour le plein succès de vos travaux.

ANNEXE FDEFINITIONSDES TERMES FONDAMENTAUX

- i) Par pénurie alimentaire aiguë et de grande ampleur, on entend un fort fléchissement des disponibilités d'aliments de base pour la consommation courante, qui tombent au-dessous des besoins normaux de consommation par suite - entre autres - de très mauvaises récoltes, dues à une grave sécheresse, à de fortes pluies, à de graves inondations, aux ravageurs, aux maladies des plantes ou à d'autres périls naturels ou à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Au niveau national, de telles pénuries alimentaires peuvent également être provoquées par l'interruption du flux d'approvisionnements intérieurs ou la réduction du flux normal d'importations dues à l'insuffisance des disponibilités dans les pays exportateurs, aux achats anormalement importants de certains pays importateurs, aux goulets d'étranglement dans la filière d'approvisionnement ou, notamment pour les pays à faible revenu, à la possibilité réduite de régler les importations commerciales en raison d'une forte hausse des cours mondiaux et/ou de difficultés de balance des paiements, et aux faibles disponibilités d'aide alimentaire. Au niveau mondial, une pénurie alimentaire aiguë et de grande ampleur peut être due à un déficit important des approvisionnements céréaliers disponibles pour la consommation courante dans des pays qui, globalement, ont à leur actif une forte proportion de la consommation ou des échanges mondiaux. Il y a également des pénuries aiguës et de grande ampleur qui peuvent apparaître dans les pays à faible revenu considérés dans leur ensemble et qui - sans avoir nécessairement la gravité d'une pénurie mondiale - exigent une action internationale coordonnée à grande échelle. Une pénurie alimentaire mondiale est caractérisée par l'apparition simultanée et généralisée des facteurs suivants, production alimentaire plus faible, stocks insuffisants, coût accru des importations et hausse des prix, suivie d'un fléchissement des disponibilités alimentaires par habitant et d'une forte aggravation de la situation nutritionnelle des pays en développement et notamment des pays à faible revenu. Les termes "aiguë" et de "grande ampleur", lorsqu'ils sont associés, indiquent qu'il s'agit de pénuries alimentaires particulièrement graves.
- ii) Par aliments de base, on entend les aliments qui, globalement, représentent au moins la moitié de l'apport calorique moyen national. Au niveau mondial, il s'agit de céréales, c'est-à-dire: blé, riz et céréales secondaires.
- iii) Par disponibilités pour la consommation courante, on entend la somme de la production et des importations nettes, ajustée pour tenir compte de la variation des stocks.
- iv) Par consommation normale, on entend la consommation moyenne durant une période récente, ajustée pour tenir compte de la croissance démographique.
- v) Par pays importateurs de produits alimentaires, on entend ceux qui, d'après le volume enregistré, étaient importateurs nets de céréales en 1974-78.
- vi) Par pays à faible revenu, on entend ceux qui répondent aux conditions voulues pour recevoir une assistance à des conditions de faveur de l'Association internationale de développement.
- vii) Par déficit de production, pour une année quelconque, on entend l'"écart en baisse" de la production effective par rapport à la production tendancielle de l'année considérée.
- viii) Pour une année quelconque, on entend par déficit des disponibilités l'écart en baisse des disponibilités effectives par rapport à la tendance des disponibilités pour l'année considérée.
- ix) Par besoins normaux du marché dans les pays exportateurs, on entend l'utilisation moyenne de céréales pour la consommation intérieure et les exportations pendant les trois campagnes précédentes.

